



COMMUNE DE **BELFAUX**



BULLETIN COMMUNAL

SEPTEMBRE 2017



BEL **INFO**

WWW.BELFAUX.CH

TABLE DES MATIERES

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| CONSEIL GENERAL | 4 |
| CONSEIL COMMUNAL..... | 5 |
| DICASTERES..... | 6 |
| ADMINISTRATION GENERALE - RELATIONS EXTERIEURES - RECEPTIONS - PERSONNEL COMMUNAL - FUSION DES COMMUNES - AGGLOMERATION | 6 |
| CONSTRUCTIONS - BÂTIMENTS PUBLICS ET SCOLAIRES - INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET PARCOURS MESURES..... | 9 |
| AFFAIRES SOCIALES - PERSONNES AGEES - CURATELLES - INTEGRATION | 13 |
| AMENAGEMENT - TRANSPORTS ET MOBILITE REGIONALE - SANTE | 14 |
| EAU POTABLE - EVACUATION DES EAUX - ROUTES..... | 15 |
| ECOLIS - ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 18 |
| ENVIRONNEMENT - GESTION DES DECHETS - ENERGIE - AGRICULTURE ET DOMAINES - FORETS - AFFAIRES MILITAIRES - PROTECTION DE LA POPULATION - SERVICE DU FEU..... | 20 |
| FINANCES - IMPÔTS - ECONOMIE - CIMETIERE - POLICE | 23 |
| PETITE ENFANCE - CRECHE - ACCUEIL EXTRASCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE - JEUNESSE - CULTURE ET SPORTS - TOURISME | 27 |
| INFORMATIONS DIVERSES | 29 |
| INFORMATIONS DES SOCIETES..... | 39 |
| MANIFESTATIONS DIVERSES | 46 |

CONSEIL GENERAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le

**lundi 26 septembre 2017, à 19 h 30,
à la salle communale, à Belfaux.**

Les citoyennes et citoyens de la commune de Belfaux sont invités à participer à cette séance dont l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 mai 2017
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Bâtiment de la Petite Enfance (*message no 50*)
 - a) Présentation de l'étude démographique
 - b) Présentation des modifications apportées au projet
 - c) Présentation de la demande du crédit d'étude
 - d) Vote du crédit d'étude
4. Nouveau véhicule utilitaire de la voirie, décompte du crédit d'investissement (*message no 51*)
5. Propositions
6. Questions
7. Divers

Un apéritif sera offert aux participants à l'issue de la séance.

SEANCES DES GROUPES REPRESENTES AU CONSEIL GENERAL

Nous vous communiquons ci-après les dates fixées pour les séances d'information publiques sur les objets prévus à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 26 septembre 2017. Les citoyens ont la possibilité de participer à ces séances et de faire part de leurs propositions.

| <u>Parti ou groupe</u> | <u>Date et heure</u> | <u>Lieu</u> |
|------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| PDC * | Jeudi 14 septembre 2017, à 19 h 00 | Restaurant Le Sarrazin, à Lossy |
| PS et Ouverture* | Mardi 12 septembre 2017, à 19 h 30 | Auberge du Mouton, à Belfaux |
| Arc-en-Ciel* | Jeudi 14 septembre 2017, à 19 h 00 | Auberge du Mouton, à Belfaux |
| Entente villageoise Autafond | Mercredi 20 septembre 2017, à 19 h 30 | Ancienne école (c/o M. Hubert Lauper), à Autafond |

*Ces séances auront déjà eu lieu lorsque le présent bulletin communal paraîtra

COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL POUR 2017

La composition du bureau du Conseil général pour 2017 est la suivante.

- président
 - ✎ M. Frédéric Oberson, PDC
- vice-présidente
 - ✎ Mme Muriel Besson Gummy, PS
- membres
 - ✎ M. Alain Carrupt, PS
 - ✎ M. Eric Mauron, Entente villageoise Autafond
 - ✎ M. Dominique Stohr, Mouvement Arc-en-ciel
 - ✎ M. Christophe Thode, PDC

ACTIVITES DU CONSEIL GENERAL EN 2016

Si vous désirez obtenir des renseignements sur les activités du Conseil général en 2016, vous pouvez consulter le site internet www.belfaux.ch ou demander un "Rapport de gestion 2016" auprès de l'administration communale (☎ no 026/476 60 20 ou e-mail : commune@belfaux.ch) qui vous le fera volontiers parvenir.

PROCHAINES SEANCES 2017 DU CONSEIL GENERAL

Les prochaines séances 2017 du Conseil général auront lieu

- mardi 26 septembre 2017
- mardi 5 décembre 2017



CONSEIL COMMUNAL

ACTIVITES DU CONSEIL COMMUNAL EN 2016

Si vous désirez obtenir des renseignements sur les activités du Conseil communal en 2016, vous pouvez consulter le site Internet www.belfaux.ch ou demander un "Rapport de gestion 2016" auprès de l'administration communale (tél. no 026/476 60 20 ou e-mail : commune@belfaux.ch) qui vous le fera volontiers parvenir.



ADMINISTRATION GENERALE - RELATIONS EXTERIEURES - RECEPTIONS - PERSONNEL COMMUNAL - FUSION DES COMMUNES - AGGLOMERATION

ADMINISTRATION GENERALE

APERITIF 2017 DU CONSEIL GENERAL ET DES COMMISSIONS COMMUNALES

Afin de remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour le bien de la commune au sein du Conseil général et des diverses commissions durant l'année 2016, le Conseil communal les a invitées le vendredi 28 avril 2017 à la traditionnelle "Sortie des commissions".

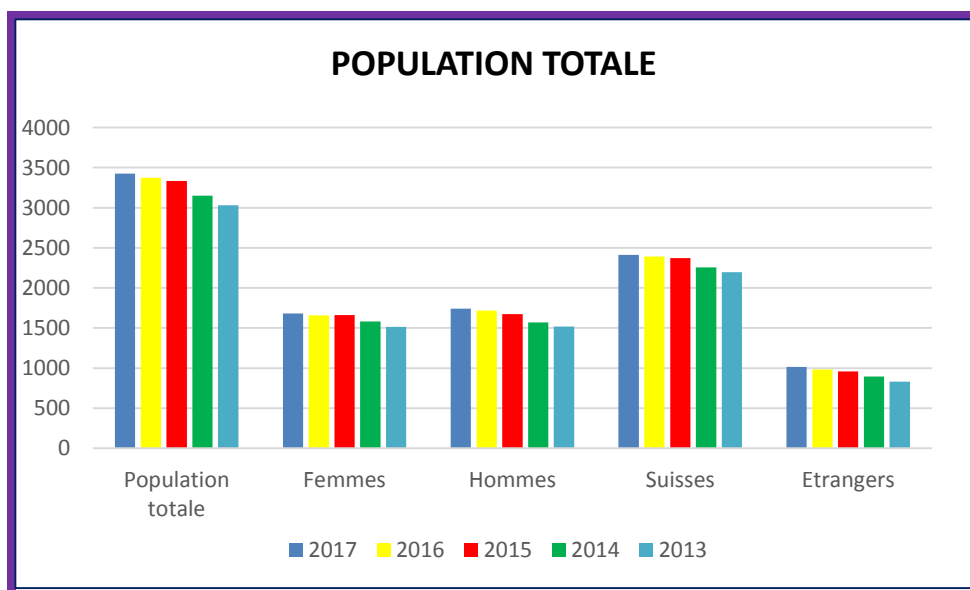
Cette manifestation s'est déroulée en 2 parties :

- à 17h00, les participants se sont réunis à la STEP de Pensier. Sous la houlette de M. Hubert Lauper, président de l'AESC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz), et de ses proches collaborateurs, ils ont eu le privilège de participer à une visite guidée et explicative de toute l'installation. En effet, le Conseil communal a jugé intéressant de leur faire connaître cette infrastructure destinée à épurer nos eaux usées avant de les déverser dans le lac de Schiffenen et de prendre conscience de son utilité et de son fonctionnement dans le respect de l'environnement;
- à 19h00, tout ce monde s'est retrouvé à la salle communale de Belfaux pour une partie plus festive et récréative autour d'une bonne fondue.

CONTRÔLE DES HABITANTS

Statistiques générales de la population totale au 30.06.2017

Ci-après, un comparatif de la population totale sur les 5 dernières années :

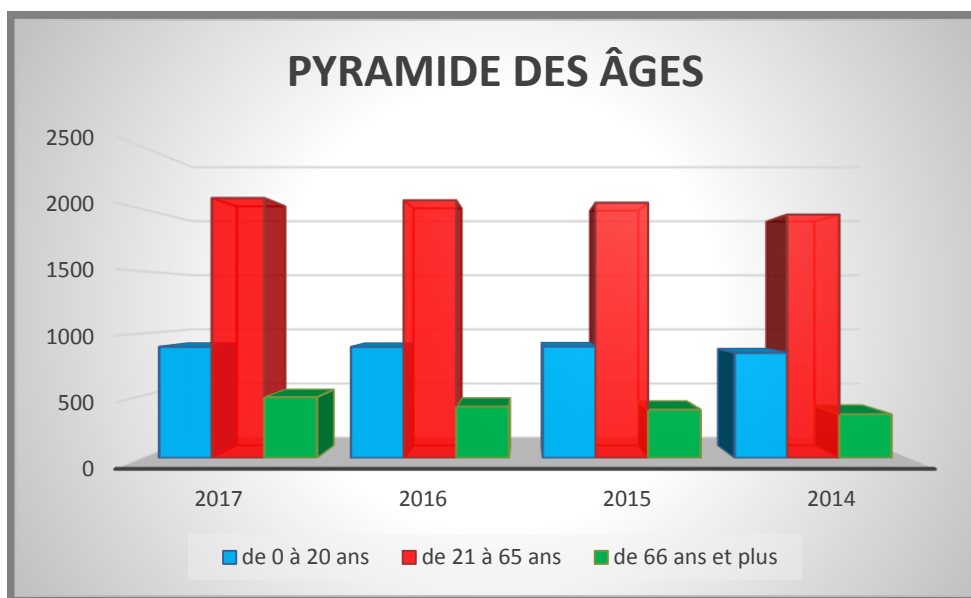


La population totale de Belfaux au 31.12.2016 était de 3'375 habitants, soit 1'659 femmes et 1'716 hommes. De plus, il y avait 2'392 suisses et 983 étrangers.

Au 31.08.2017, elle s'élève à 3'424 habitants, soit une augmentation de 49 habitants (19 suisses et 30 étrangers).

Pyramide des âges

La pyramide des âges au 31.08.2017 se compose comme suit : 893 personnes de 0 à 20 ans, 2'088 de 21 à 65 ans et 488 de 66 ans et plus.



RECEPTIONS

RECEPTION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX CITOYENS

La réception des jeunes citoyen(ne)s né(e)s en 1999 aura lieu le

jeudi 2 novembre 2017, dès 17 h 00.

L'invitation et le programme de cette manifestation ont été envoyés aux personnes concernées.

FUSION DES COMMUNES

FUSION BELFAUX ET AUTAFOND

La fusion de nos deux communes a pris effet au 1^{er} janvier 2016 et après une année de vie commune, il n'est pas un leurre d'affirmer que les premières expériences de cette "vie à 2" se passent très bien.

Afin de sensibiliser nos conseillères et conseillers communaux aux infrastructures existantes ainsi qu'aux nouvelles limites de la commune fusionnée, une séance extraordinaire du Conseil communal a eu lieu à Autafond le 30 mai 2017.

Nous avons eu la chance de bénéficier de l'aide de 3 personnalités de l'ancienne commune, MM. Hans Aebischer, Gilbert Bapst et Hubert Lauper, qui nous ont servi de guides tout le long de la visite, donnant à tour de rôle diverses informations ou racontant des anecdotes relatives aux endroits visités. Ainsi, le Stand de tir de l'Armée, vers Rafouet, le point le plus haut vers le "chalet à Bossy" pour admirer le panorama, Combes et la ferme du Chapitre, la chapelle de Chenaleyres ... sont des endroits qui n'ont plus de secret pour notre Conseil communal.

Les conseillères et conseillers communaux ont beaucoup apprécié cette très enrichissante visite. Du reste, on a entendu à plusieurs reprises leurs heureuses appréciations qui témoignent de l'importance de cette démarche.

FUSION DU GRAND FRIBOURG

Le 25 janvier dernier, les communes de Corminboeuf, Fribourg, Givisiez et Marly ont déposé auprès du Conseil d'Etat la demande formelle de démarrer le processus de fusion du Grand Fribourg. Dès lors, le Conseil d'Etat a dû se déterminer sur le périmètre provisoire de cette future entité, à savoir quelles communes seront représentées au sein de son assemblée constitutive.

La commune de Belfaux, tant son Conseil général que son Conseil communal, a fait la demande formelle au Conseil d'Etat d'intégrer le périmètre provisoire. En effet, il a été estimé important que la commune de Belfaux, membre de l'agglomération de Fribourg, fasse partie du processus de constitution dès le début afin que la population belfagienne soit au cœur du débat pour en comprendre les enjeux, les discuter, les influencer, faire valoir ses intérêts dans un esprit constructif, global et stratégique dans le but de disposer des informations nécessaires au moment où elle devra se prononcer par les urnes.

Outre le préfet de la Sarine, l'Assemblée constitutive qui élaborera la convention de fusion comptera 37 membres. La séance constitutive a été fixée au 1^{er} février 2018.

La commune de Belfaux a droit à 3 représentants dans cette assemblée : 1 représentant du Conseil communal nommé par le Conseil communal et 2 autres représentants qui seront élus lors d'une votation populaire le 26 novembre prochain.

Le périmètre défini par le Conseil d'Etat fribourgeois est riche de toutes les communes faisant partie de l'agglomération de Fribourg, à l'exception de Guin, soit : Avry, Belfaux, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne. Les communes de Grolley, La Sonnaz et Pierrafortscha auront un statut d'observateur avec voix consultative au sein de l'assemblée

AGGLOMERATION

REPRESENTATIONS AU SEIN DE L'AGGLO

C'est au tour de la commune de Belfaux d'assumer la présidence du Conseil d'Agglomération. M. Marc Lüthi, vice-syndic, a été désigné pour assumer cette tâche et nommé en bonne et due forme lors de la séance du 18 mai 2017.

Mme Jacqueline Gury Racine et M. Velko Stockel sont les nouveaux délégués en remplacement de MM. François Vallat et Christian Maître, démissionnaires.

Pour toute information relative à l'Agglo, veuillez vous référer au site internet www.agglo.ch.

CONSTRUCTIONS - BÂTIMENTS PUBLICS ET SCOLAIRES - INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET PARCOURS MESURES

CONSTRUCTIONS

MISES A L'ENQUETE

Nous vous rappelons les procédures en matière de permis de construire. L'obligation ou non de la mise à l'enquête ne dépend pas de la commune mais bien des exigences de la LATeC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) et du ReLATeC (Règlement d'exécution de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions). Les extraits des articles de lois ci-dessous vous donnent les principales indications. M. Marc Lüthi, vice-syndic et responsable des constructions, (☎ no 079/634 93 34) se tient à votre disposition en cas de question.

Articles 84, 85, 86 et 87 ReLATeC

Art. 84 Obligation de permis

a) Selon la procédure ordinaire

Sont soumis à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure ordinaire :

- a) la construction de nouveaux bâtiments, les démolitions (sous réserve de l'art. 150 al. 1 LATeC), les reconstructions, les agrandissements et les surélévations ;
- b) les réparations et transformations modifiant la structure du bâtiment, ses éléments dignes de protection ou l'affectation des locaux ;
- c) les changements d'affectation de locaux et les modifications d'installations susceptibles de porter atteinte à l'environnement, notamment les nouvelles installations au sens de l'article 2 al. 4 let. a de l'ordonnance fédérale du 16 décembre 1985 sur la protection de l'air (OPair), les installations notablement modifiées au sens de l'article 8 al. 2 et 3 de l'ordonnance fédérale du 15 décembre 1986 sur la protection contre le bruit (OPB), les installations modifiées au sens de l'article 9 de l'ordonnance fédérale du 23 décembre 1999 sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI), les installations soumises à l'étude d'impact sur l'environnement au sens de l'article 10a de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE) ainsi que les installations susceptibles de porter atteinte aux eaux ;
- d) les installations de chauffage et les équipements techniques qui leur sont liés, sous réserve de l'article 85 al. 1 let. d ;
- e) ...
- f) les ouvrages de génie civil tels que remblais, déblais, murs de soutènement d'une hauteur de plus de 1,20 m par rapport au terrain naturel, murs et parois parapetées, conduites, canalisations, captages d'eau, aménagements de cours d'eau, ainsi que les accès à une route publique, les aménagements sommaires de routes communales, les routes et les ponts qui ne sont pas régis par la loi sur les routes ;
- g) l'exploitation de gravières, de décharges et de carrières ainsi que toutes les installations liées à ces exploitations ;
- g^{bis}) l'extraction de matériaux du domaine public des eaux soumise à notice d'impact (art. 58 RCEaux) ;
- h) les aménagements et installations destinés aux sports ou aux loisirs tels que places de sport, patinoires, ports, piscines publiques et plages, stands et installations de tir, pistes de motocross, karting, pistes de modèles réduits, installations de fabrication de neige artificielle, aménagements de camping-caravaning ;
- i) toute installation et tous travaux de nature à modifier de façon sensible la configuration du sol ou l'aspect d'un paysage, d'un lieu ou d'un quartier, sous réserve de l'article 85 al. 1 let. a ;
- j) les travaux d'assainissement qui impliquent une intervention sur le sol ;
- k) les stations-service et les distributeurs de carburants, les silos et les réservoirs de tout genre ;
- l) les stations émettrices soumises à l'ORNI ;
- m) les serres et les tunnels d'exploitation agricole, maraîchère ou horticole à caractère permanent.

Art. 85b) Selon la procédure simplifiée

¹ Sont soumis à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure simplifiée :

- a) les murs de soutènement d'une hauteur maximale de 1,20 m par rapport au terrain naturel et les murs de clôture ;
- b) les travaux d'entretien, de réparation, de rénovation de façades et de toitures qui modifient sensiblement l'aspect de l'ouvrage ;
- c) les changements d'affectation de locaux et les modifications d'installations qui ne nécessitent pas de travaux ni ne sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement ou aux eaux ;
- d) les changements de système de chauffage, y compris les travaux nécessaires à l'aménagement de la nouvelle installation ;
- e) les installations sanitaires ;
- f) les installations solaires, dans la mesure où elles ne sont pas dispensées de permis en vertu du droit fédéral ; sont notamment soumises à l'obligation de permis les installations solaires prévues sur des bâtiments situés dans une zone de protection au sens de l'article 59 LATeC ou dans un périmètre de protection au sens de l'article 72 al. 1 LATeC ;
- g) les déblais et remblais d'une hauteur maximale de 1,20 m par rapport au terrain naturel et dont la surface n'excède pas 500 m² ;
- h) les panneaux et autres supports destinés aux réclames, sous réserve de l'article 84 let. i ;
- i) les distributeurs automatiques ;
- j) les autres constructions et installations de peu d'importance qui ne sont pas utilisées ni utilisables pour l'habitation et le travail, telles qu'antennes de radio, abris pour petits animaux (poulaillers, clapiers...), garages, couverts à voitures ou places de stationnement, cabanes de jardin, couverts, jardins d'hiver non chauffés, biotopes, piscines privées.

² En cas de doute, le conseil communal prend préalablement l'avis du préfet.

Art. 86 c) Législation spéciale

Sont réservées les dispositions spéciales prévues par la législation fédérale et celles qui concernent notamment :

- a) les réclames (loi du 6 novembre 1986 sur les réclames) ;
- b) les installations de ventilation, de climatisation et de chauffage en plein air, et le chauffage des piscines (loi du 9 juin 2000 sur l'énergie) ;
- c) les conduites servant au transport par conduites de combustibles ou carburants liquides ou gazeux non soumis à concession fédérale (arrêté du 5 juin 1979) ;
- d) les téléphériques servant au transport de personnes sans concession fédérale et les téléskis (arrêté du 9 décembre 1980) ;
- e) les ascenseurs, les monte-charge et les escaliers mécaniques (règlement du 28 décembre 1965 sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels) ;
- f) les travaux d'améliorations foncières (loi du 2 mars 1999 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles et son règlement d'exécution ; loi du 30 mai 1990 sur les améliorations foncières).

Art. 87 Dispense de permis (art. 135 al. 3 LATeC)

¹ Ne sont pas soumis à permis de construire :

- a) les travaux d'entretien et de réparation qui ne modifient pas sensiblement l'aspect de l'ouvrage ;
- b) les petites installations annexes telles qu'antennes paraboliques, terrasses de jardin non couvertes, cheminées de jardin privées, installations privées de jeux pour enfants, piscines (démontables ou gonflables) sans circuit de traitement d'eau non couvertes et non chauffées ;
- c) les installations et aménagements des espaces extérieurs ou de jardins tels qu'escaliers, fontaines, sculptures ;
- d) les clôtures ;

- e) les serres et tunnels d'exploitation maraîchère ou horticole à caractère saisonnier démontés à la fin de la saison ;
- f) les caravanes et mobil-homes implantés dans des zones affectées et aménagées à cet effet par le plan d'aménagement local.

² La procédure simplifiée doit toutefois être suivie lorsque les constructions et installations énumérées aux lettres a à d se situent dans un secteur faisant l'objet d'une mesure de protection et lorsqu'elles sont en relation avec un bâtiment protégé.

³ Les installations solaires dispensées de permis au sens du droit fédéral doivent être annoncées à la commune trente jours avant le début des travaux. Les plans et documents qui doivent être joints à l'annonce sont définis dans les directives édictées par la Direction (art. 89 al. 2).

Articles 165, 166 et 167 LATeC

Police des constructions

Art. 165 Contrôle des travaux

¹ L'autorité communale veille au respect de la loi, des règlements, des plans et des conditions du permis. En cas de travaux non conformes, elle en informe le préfet.

² Les organes qui ont été appelés à donner un préavis ont aussi la faculté d'exercer cette surveillance ; le cas échéant, ils requièrent l'intervention de la commune ou du préfet.

³ Le préfet s'assure de la bonne exécution par les communes de leurs tâches de contrôle. Au besoin, il demande la collaboration des services et organes de l'Etat concernés.

Art. 166 Certificat de conformité

¹ Le certificat de conformité, établi par le maître de l'ouvrage avec le concours d'une personne qualifiée au sens de l'article 8, atteste que l'ouvrage est conforme aux plans approuvés et aux conditions d'octroi du permis.

² Ce certificat doit être accompagné d'une déclaration d'un ou d'une géomètre breveté-e attestant que l'ouvrage est construit conformément au plan de situation et que l'abornement et les points fixes de mensuration ont été, le cas échéant, remis en état.

Art. 167 Travaux non conformes

¹ Lorsque le ou la propriétaire exécute des travaux sans permis ou en violation des plans, des conditions du permis ou d'une mesure de protection, le préfet ordonne, d'office ou sur requête, l'arrêt total ou partiel des travaux.

² Dans les cas visés à l'alinéa 1 et lorsque des constructions ou installations illégales sont déjà réalisées, le préfet impartit un délai convenable au ou à la propriétaire pour déposer une demande de permis de construire en vue de la légalisation des travaux effectués, à moins qu'une telle légalisation n'apparaisse d'emblée exclue.

³ Si le ou la propriétaire n'obtempère pas à l'ordre reçu ou si les travaux ne peuvent être légalisés, le préfet peut, après avoir entendu les personnes et les organes intéressés, ordonner, sans préjudice des sanctions pénales, les modifications ou les adaptations, la démolition totale ou partielle des ouvrages, la remise en état du sol. Lorsque les circonstances le commandent, le préfet peut prononcer une interdiction d'occuper les locaux ou de les exploiter.

⁴ Lorsque des travaux sis hors de la zone à bâtir ont été exécutés sans permis ou en violation du droit applicable en la matière, la Direction est compétente pour prendre les mesures prévues à l'alinéa 3.

DOSSIERS DE CONSTRUCTION TRAITES A BELFAUX

Le tableau ci-après donne des précisions sur les différents dossiers de construction traités en 2016, ainsi que sur la diversité des permis de construire octroyés.

- 22 dossiers ont suivi la procédure ordinaire pour l'obtention d'un permis cantonal
- 31 dossiers ont suivi la procédure simplifiée, dont 30 ont reçu un permis communal
- 9 dossiers n'ont pas nécessité de permis (installations de panneaux solaires sur toits)

| | Objets | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 |
|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|---------------------------|------------------------|-----------------------|
| ↻ | Immeubles à plusieurs logements | 4 | 2 | 2 | 1 | 1 |
| ↻ | Habitations individuelles | 1 | 5 | 2 | 5 | 6 |
| ↻ | Bâtiments ou ouvrages publics | | 5 | | | 1 |
| ↻ | Ouvrages de génie civil | | | 1 | 4 | 5 |
| ↻ | Constructions agricoles ou démolition rural | 5 | 1 | | | 1 |
| ↻ | Abris de voitures ou de garages | 8 | | | | |
| ↻ | Transformations et agrandissements de bâtiments existants | 7 | 8 | 5 | 9 | 10 |
| ↻ | Piscines | 3 | | | | |
| ↻ | Abris de jardin | 4 | | | | |
| ↻ | Constructions de minime importance | 16 | 22 | 32 | 12 | 15 |
| ↻ | Divers : - Pose de panneaux solaires - Chauffages à mazout et installation de citernes - Chauffages à gaz - Chauffage à bois - Installations de sondes géothermiques - PAC (pompe à chaleur air/eau) - Station-service | 9 3 2 | | 1 3 1 3 1 | 1 1 | 7 1 2 5 1 |
| | Total général | 62 | 53 | 51 | 45 | 55 |

BÂTIMENTS PUBLICS ET SCOLAIRES

CHEMINS DE FUITE ET SECURITE

Les locaux du sous-sol de l'ancienne école, autant ceux de l'accueil extrascolaire (AES) que ceux de la classe de bricolage, n'offraient pas des conditions optimales de sécurité en cas d'incendie. Des chemins de fuite ont été créés, ceci par la pose d'échelles fixes et par la modification des gril-lages permettant une évacuation rapide et en toute sécurité des usagers de ce bâtiment.

REVISION ET EXTENSION DU SYSTEME D'ALARME DANS LES SALLES DE CLASSE

Durant les vacances scolaires, une entreprise spécialisée a procédé à la révision et à l'extension du système d'alarme en cas d'incendie ou autre événement majeur dans toutes les salles de classe de l'école. Des exercices d'évacuation seront organisés par le corps enseignant et le commandant des pompiers.

HALLE DE SPORTS

Sécurité

Les barrières situées à l'entrée de la halle de sports ont été posées en 1981. Les normes ayant changé, il devenait nécessaire de prendre des mesures afin de respecter les exigences en la matière. Il a donc été décidé de poser des plaques de métal de mêmes teintes.

Ouverture d'une nouvelle porte latérale

Suite à l'octroi d'un crédit accordé par le Conseil général, une nouvelle porte a été créée dans la façade nord de la halle de sports, facilitant ainsi la manutention du gros matériel et donnant une opportunité à bédéMANIA de modifier la structure de son festival. Des aménagements extérieurs ont aussi été effectués.

Barrière devant les gradins

Il est prévu de changer prochainement la barrière de protection devant les gradins de la halle qui n'est plus conforme aux normes actuelles et présente certains dangers.

DEPREDACTIONS

De nouvelles déprédations (tags, inscriptions de propos orduriers et autres) ont été commises ces derniers temps sur les bâtiments scolaires. Le Conseil communal dépose systématiquement une plainte pénale à chaque cas.

Nous rappelons qu'il est strictement interdit de grimper sur les toits de la halle et des pavillons. Les parents doivent se préoccuper de la sécurité de leurs enfants qui, par ces agissements, courent de gros risques.

AFFAIRES SOCIALES - PERSONNES AGEES - CURATELLES - INTEGRATION

AFFAIRES SOCIALES

SERVICE SOCIAL REGIONAL DE LA SONNAZ

L'adresse du Service social régional de la Sonnaz est la suivante :

Service social régional de la Sonnaz
Rte des Fluides 7 / CP 121
1762 Givisiez
☎ no 026/460 87 00 – 📠 no 026/460 87 01
Adresse e-mail : ssr.sonnaz@bluewin.ch

SERVICE OFFICIEL DES CURATELLES DE LA SONNAZ

Le Service officiel des curatelles de la Sonnaz a quitté les locaux de Belfaux au début juin 2017 pour emménager à Givisiez. Ce service assure le suivi des mesures de curatelles prises à l'égard des personnes domiciliées sur le territoire des communes de Belfaux, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley et La Sonnaz.

Les nouvelles coordonnées du Service officiel des curatelles de la Sonnaz sont maintenant les suivantes :

Service officiel des curatelles
Rte des Fluides 7 / CP 203
1762 Givisiez
☎ no 026 475 91 10
Adresse e-mail : service@curatelles-sonnaz.ch

CHÔMAGE

En cas de perte d'emploi, annoncez-vous auprès de l'ORP mentionné ci-dessous dès que vous êtes disponible pour un entretien de conseil, **mais au plus tard le premier jour pour lequel vous demandez des indemnités de chômage.**

ORP Centre, district Sarine
Rte des Arsenaux 15
1700 Fribourg
☎ no 026 305 96 06
Adresse e-mail : orp@fr.ch

COMMISSION SENIOR+

SORTIE DES AÎNES 2017

La sortie 2017 des personnes âgées de 70 ans et plus aura lieu le

mardi 26 septembre 2017.

Une invitation a d'ores et déjà été envoyée aux personnes concernées. Le délai d'inscription a été fixé au 15 septembre 2017.

AMENAGEMENT - TRANSPORTS ET MOBILITE REGIONALE - SANTE

AMENAGEMENT

REVISION DU PAL - SECTEUR BELFAUX

Le Conseil communal a déposé le 9 août dernier au SeCA (Service des Constructions et de l'Aménagement) la deuxième demande préalable de révision de son Plan d'Aménagement Local (PAL). En fonction de la date de retour des services de l'Etat et des modifications à apporter, l'exécutif espère pouvoir mettre à l'enquête cette révision durant le deuxième trimestre 2018.

Parallèlement, le Plan d'Aménagement de Détail (PAD) de La Gotta (ex-Boxal) a été déposé. Ces deux dossiers seront traités simultanément par les services de l'Etat.

SANTE

DEFIBRILLATEUR

La Banque Raiffeisen de Belfaux a installé un défibrillateur. Il est accessible et disponible en tout temps par toute la population dans la zone 24 heures de la banque.

Vous trouverez en pages 36 et 37 la procédure d'utilisation d'un défibrillateur.

RECHERCHE MEDECINS

Le Conseil communal a créé un groupe de travail pour installer un cabinet de médecins à Belfaux. Il est constitué de Mmes Solange Berset, Muriel Besson Gumy, Monique Dessonnaz et Marie-Josèphe Sauvain, et de MM. Sébastien Ruffieux, Joseph Roggo et Velko Stockel. Ce groupe a déjà siégé à 5 reprises. Nous vous tiendrons informé(e) de la suite qui sera donnée à ce dossier.

TRANSPORTS ET MOBILITE REGIONALE

CARTES JOURNALIERES CFF (rappel)

Les communes de Belfaux et La Sonnaz mettent à disposition 5 cartes journalières des CFF au prix de CHF 38.00 par jour et par abonnement. Ces cartes journalières sont réservées strictement pour les habitants des communes susmentionnées jusqu'à 7 jours avant leur utilisation. Passé ce délai, les personnes domiciliées dans d'autres communes peuvent également les acquérir au prix de CHF 38.00.

Ces cartes sont disponibles auprès de

Agence de voyages Romontours
Rte du Centre 1, 1782 Belfaux
☎ no 026 476 07 07 – 📠 no 026 476 07 08
Adresse e-mail : www.romontours.ch

Leur disponibilité et les conditions de réservation sont indiquées sur le site internet de Romontours. Pour la réservation, veuillez contacter téléphoniquement l'agence durant les heures d'ouverture, à savoir :

- du lundi au vendredi, de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 30
- samedi matin, de 09 h 00 à 12 h 00

EAU POTABLE - EVACUATION DES EAUX - ROUTES

EAU POTABLE

ANALYSE DE LA QUALITE DE L'EAU

En plus des analyses mensuelles effectuées par le Consortium des eaux de la Ville de Fribourg et des communes voisines, la commune procède à deux prélèvements par année sur nos trois captages et à divers endroits du réseau d'eau potable de Belfaux.

Le rapport d'analyse du mois de juin 2017 a démontré que la qualité de l'eau prélevée sur notre réseau était conforme aux exigences du Laboratoire cantonal.

La teneur moyenne en nitrates de l'eau des sources communales est de 15 mg par litre (sur une valeur maximale de 40 mg/l tolérée), la dureté totale est de 33 degrés français (°fH) et le pH de 7,52. Aucun germe n'a été détecté.

RESPONSABILITE DE L'ABONNE AU RESEAU D'EAU POTABLE COMMUNAL (rappel)

Le Conseil communal souhaite vous rappeler la teneur du règlement communal pour la distribution d'eau potable, en particulier en ce qui concerne les installations d'adduction privées. Chaque immeuble est pourvu de ses propres installations qui comprennent :

- un collier de prise sur la conduite principale communale
- une vanne de prise à proximité immédiate de la conduite principale
- une conduite privée d'adduction vers l'immeuble
- une nourrice d'adduction à l'intérieur de l'immeuble comprenant un filtre, une vanne et un clapet

La position de la vanne et le tracé de la conduite doivent être connus du propriétaire. **La vanne doit être accessible en tout temps.** Seule l'entreprise concessionnaire Michel Brulhart SA est autorisée à exécuter les raccordements à la conduite principale et au compteur.

Le Conseil communal vous rappelle que la vanne, la conduite et la nourrice sont propriété de l'abonné et que celui-ci en est responsable. Les frais d'entretien sont à la charge du propriétaire.

Les abonnés doivent signaler, sans retard, toute fuite ou perturbation. S'il y a une fuite entre la prise sur la conduite principale et le compteur de l'abonné, ce dernier est tenu de remettre en état l'installation défectueuse dans les plus brefs délais.

Pour éviter toute fuite potentielle, nous vous invitons à vérifier le filtre d'entrée et vous recommandons de faire remplacer la cuve en matière synthétique tous les 20 ans.

PERSONNES A CONTACTER EN CAS DE PROBLEME SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE (rap- pel)

Le Conseil communal souhaite vous rendre attentifs à la valeur de l'eau potable et vous demande de l'économiser au quotidien. Si un problème ou une fuite serait suspecté(e) sur le réseau d'eau, veuillez prendre contact immédiatement avec les personnes ci-après :

| | | |
|------------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| 1 - Jean-Pierre Barras | responsable technique | 079 401 76 16 |
| 2 - Jérôme Bertschy | responsable technique suppléant | 079 777 78 41 |
| 3 - Frédéric Brülhart | fontainier communal | 079 214 00 43 ou 026 475 17 31 |
| 4 - Gabriel Litzistorf | responsable du dicastère | 079 301 36 76 |

ROUTES

VALTRALOC (VALorisation des espaces routiers en TRAversée de LOCalités)

Le projet VALTRALOC, tronçon "Hôtel du Mouton – Route d'Autafond", est sous la direction du Service des ponts et chaussées en partenariat avec la commune de Belfaux. Ce projet est financé à 50% par l'Etat et 50% répartis entre la commune et l'Agglo.

Les travaux ont débuté à la fin mars par la construction des bassins de rétention. Ceux-ci ont été exigés par le Canton en raison du grand nombre de véhicules transitant sur ce tronçon.

Les aménagements routiers (trottoirs, arrêt de bus, giratoire avec éclairage, couche de roulement, etc.) vont bon train. La première étape, à savoir "Pont sur la Sonnaz – giratoire Route d'Autafond" sera terminée tout prochainement. Nous profitons de l'occasion pour remercier les employés de l'entreprise de génie civil pour le bon déroulement de ces travaux, pas toujours faciles en raison du grand nombre de véhicules circulant sur cette route.

Dès cette étape terminée, l'arrêt de bus situé actuellement en face de la laiterie, direction Misery, sera mis hors service et déplacé vers l'arsenal. Celui-ci sera adapté aux normes en la matière.

Pour la 2^{ème} étape "Pont sur la Sonnaz – Laiterie", la circulation sera gérée par des feux. Le Conseil communal recommande aux automobilistes de les respecter et d'éviter, pour une question de sécurité, de transiter par des routes adjacentes empruntées par un grand nombre d'enfants.

Nous remercions les usagers de cette route pour leur patience et leur compréhension face aux désagréments engendrés par ces travaux.

SENTIER BELFAUX - FORMANGUEIRES

Le sentier piétonnier avec éclairage public reliant Belfaux à Formangueires est terminé et apporte une grande sécurité à ses usagers qui l'apprécient grandement.

PASSAGE PIETONS LES ESSERTINES

Suite à la demande d'un groupe de citoyens, un passage piétons est en voie d'être aménagé sur la route cantonale Belfaux – Corminboeuf, à la hauteur de l'Impasse des Essertines. La mise à l'enquête est en cours.

ROUTE BELFAUX – CORMINBOEUF

Le Service cantonal des ponts et chaussées a informé la commune qu'il allait assainir phoniquement ce tronçon de route par l'installation à plusieurs endroits de parois anti-bruit et par la pose d'un revêtement phono-absorbant. En plus, une bande cyclable sera aménagée d'ici la fin de l'année 2018.

VISIBILITE : CLÔTURES ET HAIES (rappel)

Les haies en bordure de route et les clôtures gênent régulièrement la visibilité et représentent un danger pour les piétons et les automobilistes. Nous vous rappelons la teneur de la Loi cantonale sur les routes, articles 94 et suivants, et vous invitons à vous y conformer :

Art. 94.2 Haies vives

¹Sur les tronçons rectilignes, les branches de haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1^{er} novembre.

²Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée.

³Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieure des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Art. 95.3 Arbres

¹Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée.

²La haie vive ne peut excéder 120 cm de hauteur après la tonte, qui doit s'effectuer au moins tous les deux ans ou tous les quatre ans, si la haie sépare deux pâturages.

³Le voisin a toujours le droit d'élaguer les branches de la haie qui avancent sur son fonds.

CANDELABRES DEFECTUEUX (rappel)

Si vous constatez qu'un candélabre est défectueux ou ne fonctionne pas correctement, veuillez **noter le numéro qui est inscrit sur le mât et transmettre l'information à l'administration communale**. Nous vous en remercions d'avance.

ECOLES - ENSEIGNEMENT ET FORMATION

ECOLES

EFFECTIFS SCOLAIRES 2017 - 2018

A la rentrée scolaire 2017 - 2018, le cercle scolaire de Belfaux compte 346 élèves pour 24 enseignants répartis dans 18 classes, de la 1^{ère} année à la 8^{ème} année HarmoS. Les effectifs des classes sont les suivants :

- 4 classes enfantines à deux degrés soit au total 70 élèves en 1-2H
- 14 classes primaires soit au total 276 élèves de 3H à 8H

Sur décision de la Direction de l'Instruction publique, de la Culture et du Sport (DICS), la classe de soutien a été supprimée. Trois élèves faisant partie de cette classe l'année dernière ont été intégrés dans les classes primaires de Belfaux, mais ils bénéficient d'heures d'appui.

CALENDRIER SCOLAIRE 2017 - 2018

| | | | |
|--------------------------------|--------------------------------|----|------------|
| <i>Rentrée scolaire</i> | <i>jeudi 24.08.2017</i> | | |
| Vacances d'automne | 16.10.2017 | au | 27.10.2017 |
| Vacances de Noël | 25.12.2017 | au | 05.01.2018 |
| Vacances de Carnaval | 12.02.2018 | au | 16.02.2018 |
| Vacances de Pâques | 30.03.2018 | au | 13.04.2018 |
| Vacances d'été | 09.07.2018 | au | 22.08.2018 |
| <i>Rentrée scolaire</i> | <i>23.08.2018</i> | | |

Congés spéciaux

| | |
|----------------------|---------------------------------------------------------|
| Toussaint | : mercredi 1er novembre 2017 |
| Immaculée conception | : vendredi 8 décembre 2017 |
| Ascension | : jeudi et vendredi 10 et 11 mai 2018 |
| Lundi de Pentecôte | : lundi 21 mai 2018 |
| Fête-Dieu | : jeudi et vendredi 31 mai et 1 ^{er} juin 2018 |

AUTORITES SCOLAIRES

Après 28 années passées au sein de l'école de Belfaux, dont 8 en tant que responsable d'établissement, Mme Sonia Piccand a décidé de prendre une année sabbatique pour parcourir le monde. Le Conseil communal la remercie chaleureusement pour tout le travail accompli, pour son dynamisme et son sourire, pour la mise en place d'une équipe soudée et pour sa précieuse collaboration avec la commune. Il lui souhaite un bon voyage, de belles et riches nouvelles expériences et bonne chance pour la suite.

Le Conseil communal souhaite une cordiale bienvenue à M Stéphane Sugnaux, nouveau responsable d'établissement dès le 1^{er} août 2017, qui pourra compter sur notre soutien et notre collaboration.

M. Sugnaux est atteignable comme suit :

☎ no 026/475 40 24

Adresse e-mail : direction.ep.belfaux@fr.educanet2.ch.

La conseillère communale responsable des écoles est Mme Muriel Frésard. Elle est atteignable comme suit :

☎ 079/566 27 76 ou

Adresse e-mail : mfresard@belfaux.ch

BEAMERS

Toutes les classes de l'école de Belfaux ont été équipées de beamers interactifs durant les vacances d'été. Les enseignants ont reçu une formation afin d'utiliser au mieux ces installations. Nous espérons que tous, élèves et enseignants, profiteront au mieux des avantages de ces nouvelles méthodes d'enseignement.

FUSION DES CERCLES SCOLAIRES

La commune de La Sonnaz a informé le Conseil communal qu'elle a décidé de fusionner son cercle scolaire avec celui de la commune de Granges-Paccot.

Aux vues de toutes les autres synergies existantes entre les deux communes, le Conseil communal regrette ce choix mais il respecte cette décision.

BIBLIOTHEQUE REGIONALE DE BELFAUX

Depuis 1981, la Bibliothèque régionale de Belfaux propose un large choix de livres à tous les habitants des communes de Belfaux, Corminboeuf et La Sonnaz.

Elle se veut un lieu de rencontres, de partage et de savoir au service de tous les lecteurs, petits et grands. Elle se situe dans les locaux de l'école primaire de Belfaux et est à la fois une bibliothèque scolaire et publique avec un vaste choix de romans, de documentaires, de mensuels, de BD ainsi qu'une collection grandissante de DVD.

Nouveaux horaires dès le 28 août 2017 :

| | | | |
|----------|---------|---|---------|
| Mardi | 15 h 00 | - | 18 h 00 |
| Mercredi | 15 h 00 | - | 18 h 00 |
| Judi | 15 h 00 | - | 19 h 00 |
| Vendredi | 08 h 30 | - | 11 h 30 |
| Samedi | 10 h 00 | - | 12 h 00 |

*durant les vacances, la bibliothèque n'est ouverte que le samedi matin

Contacts

Adresse
Ch. des Ecoliers 5
1782 Belfaux

☎ no
026 475 39 01

Adresse e-mail :
biblio@biblio-belfaux.ch

ENVIRONNEMENT - GESTION DES DECHETS - ENERGIE - AGRICULTURE ET DOMAINES - FORETS - AFFAIRES MILITAIRES - PROTECTION DE LA POPULATION - SERVICE DU FEU

GESTION DES DECHETS

HORAIRES SPECIAUX JUSQU'A LA FIN DE L'ANNEE 2017



➔ **Fermeture de la déchetterie**

La déchetterie sera fermée comme suit :

- | | |
|------------------------------------------------|--------------------------------|
| ➤ Mercredi 1^{er} novembre 2017 | La Toussaint |
| ➤ Vendredi 8 décembre 2017 | Fête de l'Immaculée Conception |
| ➤ Lundi 25 décembre 2017 | Fête de Noël |
| ➤ Mardi 26 décembre 2017 | Fête de Noël |
| ➤ Lundi 1^{er} janvier 2018 | Nouvel-An |
| ➤ Mardi 2 janvier 2018 | Nouvel-An |

➔ **Ramassage des ordures**

Le ramassage des ordures ménagères aura lieu le :

- | | | |
|--------------------------------|----------------------------|-----------------------------------|
| ➤ jeudi 7 décembre 2017 | en lieu et place du | ➤ vendredi 8 décembre 2017 |
| | | Fête de l'Immaculée Conception |

Nous vous prions de prendre bonne note de ce qui précède et vous remercions de votre compréhension.

DECHETTERIE - INFORMATIONS GENERALES (rappel)

Vous trouverez en pages 29 et 30 les informations générales concernant l'utilisation de la déchetterie.

Ces informations générales sont régulièrement mises à jour et sont disponibles sur le site internet de la commune sous :

https://www.belfaux.ch/fileadmin/user_upload/base2016/dechetterie_info_2016.pdf

Devant l'augmentation constante des coûts de gestion des déchets, surtout au niveau des encombrants, nous vous rappelons que les points ci-dessous doivent absolument être respectés :

- les déchets de chantier provenant de constructions, rénovations ou démolition tels que gravats, briques, fenêtres, charpentes, tuiles, meubles de cuisine ou salles de bain, etc. doivent être éliminés via une benne de chantier ou amenés directement à la Société fribourgeoise de recyclage SA (SFR), à Châtillon;
- les grandes quantités de meubles, mobiliers divers, etc. provenant de rachat ou héritage de maison, d'appartement doivent être éliminés via une benne de chantier ou amenés directement à SFR à Châtillon;
- les meubles doivent être impérativement démontés ou cassés pour diminuer leur volume au maximum. Les pièces métalliques doivent être retirées des meubles et éliminées dans la benne des vieux métaux.

En cas de non-respect de ces directives, le responsable de la déchetterie a toute autorité pour refuser ces déchets.

ENERGIE & ENVIRONNEMENT

ACTIVITES DE LA COMMISSION

La commission de l'énergie et de l'environnement étudie régulièrement les activités possibles dans le cadre de notre commune.

Mais votre avis compte aussi et est très important pour elle.

Avez-vous des idées, des suggestions sur les thèmes de l'énergie ou de l'environnement ? Si oui, n'hésitez pas à les faire parvenir, par courrier à l'administration communale ou par courriel à lgcorbino@belfaux.ch. Toute proposition sera étudiée avec soin et, le cas échéant, intégrée dans les activités de la commission.

La commission de l'énergie et de l'environnement vous en remercie d'avance.

JOURNEE VIDE-GRENIERS

Une journée vide-greniers a eu lieu le samedi 20 mai 2017, à la buvette du terrain de football de Belfaux. Elle a remporté un vif succès. 19 stands variés attendaient les nombreuses personnes qui les ont visités.

COMMENT ECONOMISER DE L'ENERGIE

notre geste
votre geste
pour économiser de l'énergie

🔥 Chauffage
Tempérer vos pièces de jour à 21° et de nuit à 18°, aérer pendant 10 minutes au maximum, fermer les impostes en hiver...

⚡ Électricité
Éteindre les lumières, mettre les appareils sur off, remplacer les vieilles ampoules par des LED, installer des minuteries...

🏠 Bâtiment
Isoler les façades, poser des fenêtres à triple vitrage, monter des panneaux solaires, installer une pompe à chaleur...

♥ Mode de vie
Dégivrer votre congélateur, couvrir vos casseroles, laver la lessive à 30° ou 40°, laisser refroidir les aliments avant de les mettre au frigo...

notregestevotregeste.ch

FORETS

FORETS-SARINE

Forêts-Sarine est l'unité de gestion qui regroupe cinq corporations forestières existantes du district de la Sarine. Elle intègre de manière moderne et efficace les évolutions de la filière forestière et du bois. Elle intensifie la collaboration avec les propriétaires de forêts privées, ceci dans l'optique d'utiliser au mieux le potentiel de production ligneux des forêts. Pour Belfaux, cette nouvelle entité remplace la Corporation forestière de la Sonnaz (CFLS).

Vous trouverez en pages 31 et 32 les documents édités par Forêts-Sarine, à savoir :

- 📄 le formulaire 2017 de commande de bois de feu
- 📄 le formulaire de commande ou de demande de devis pour des réalisations en bois

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur ce qui précède, veuillez consulter le site www.forêts-sarine.ch.

FINANCES - IMPÔTS - ECONOMIE - CIMETIERE - POLICE

FINANCES

COMPTES 2016

QUELQUES CHIFFRES CLE ET COMMENTAIRES

| | <u>Montant en CHF</u> |
|---------------------------------------------------|-----------------------|
| ▪ Fonctionnement charges | 15'189'825.92 |
| ▪ Fonctionnement revenus | 15'191'049.81 |
| ▪ Amortissements obligatoires | 441'425.00 |
| ▪ Prélèvement sur réserve d'eau | 1'464'963.45 |
| ▪ Amortissements supplémentaires | 251'028.95 |
| ▪ Provision pour bâtiment scolaire | 330'000.00 |
| ▪ Bénéfice net | 1'223.89 |
| ▪ Cashflow | 1'023'677.84 |
| ▪ Charges liées canton | 3'585'519.80 |
| ▪ Charges liées associations & communes | 2'816'617.51 |
| ▪ Recettes personnes physiques (Revenu & fortune) | 6'367'805.25 |
| ▪ Recettes personnes morales (Bénéfice & capital) | 682'655.25 |
| ▪ Recettes contribution immobilière | 750'104.00 |
| ▪ Impôts sur des gains immobiliers | 146'582.80 |
| ▪ Impôts sur les mutations | 147'606.20 |
| ▪ Dette par habitant (3'288) | 2'332.22 |

Les comptes 2016 bouclent avec un bénéfice de CHF 1'223.89 après des amortissements supplémentaires de CHF 251'028.95 et la création d'une provision pour le bâtiment scolaire de CHF 330'000.00. Les charges liées par contre ont continué de progresser.

La bonne santé de notre économie a augmenté de manière réjouissante le rendement des impôts. Par contre, les produits provenant de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt sur les mutations ont plutôt diminué.

Ce résultat provient aussi d'une très bonne maîtrise des charges. Chaque dicastère a eu à cœur de suivre le budget qui lui a été attribué.

Nous pouvons être satisfaits des finances et des comptes de la commune pour 2016.

BUDGETS 2017

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2017 prévoit un déficit de CHF 300'404.00 sur un total de charges de CHF 12'521'942.00. Ce déficit est essentiellement dû aux charges liées.

Voici les principales augmentations :

- charges liées à l'augmentation de l'effectif en personnel du Service Social Régional de la Sonnaz (population en forte augmentation et complexité des cas soumis à examen);
- augmentation de l'effectif du personnel de l'administration communale;
- forte augmentation de notre participation au CO;
- création de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz (SOCS).

Le déficit cité ci-dessus représente 2,4 % des charges communales, mais il reste dans les normes autorisées (5 %).

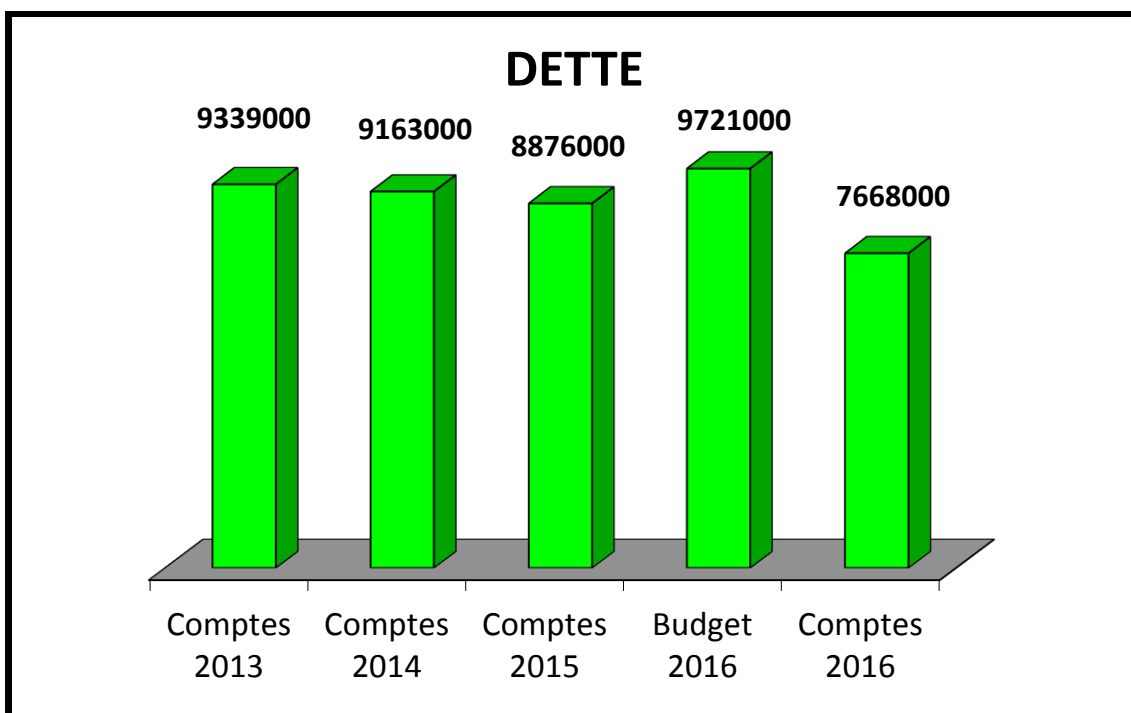
Budget des investissements

Différents investissements ont été présentés au Conseil général avec les dépenses qui les concernaient pour le budget 2017 :

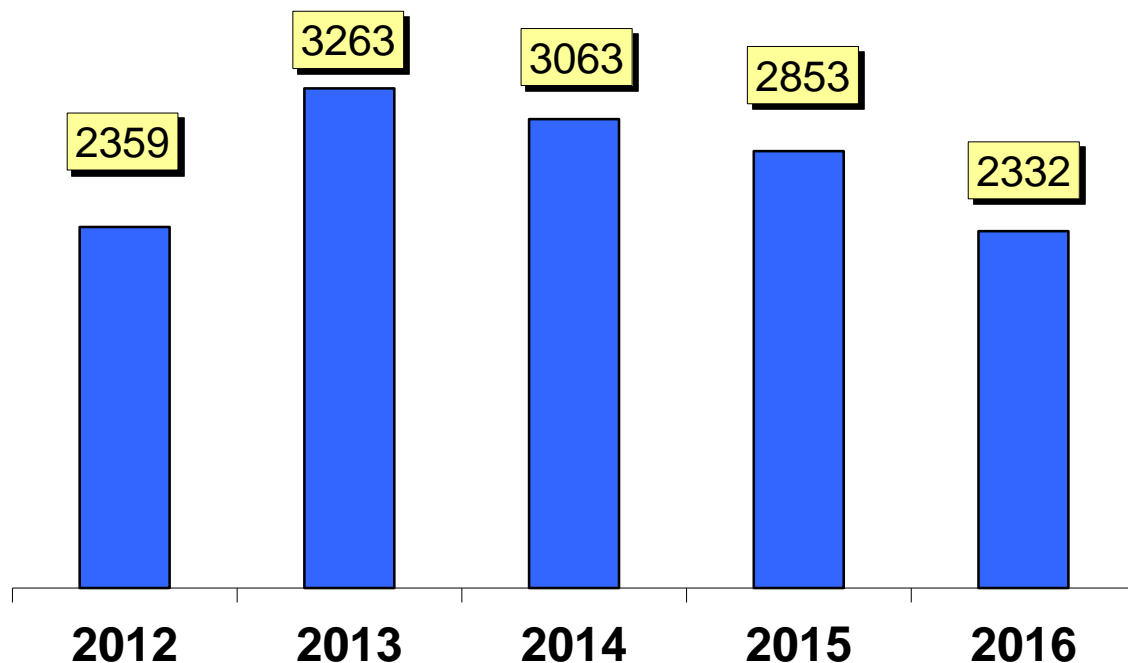
- équipement des salles de classe en beamers;
- création d'un passage pour piétons pour le quartier des Essertines;
- remplacement du véhicule utilitaire de la voirie;
- construction d'un collecteur d'eaux claires pour les bâtiments scolaires.

Les dépenses d'investissements s'élèvent à CHF 1'956'750.00 et les recettes d'investissements sont estimées à CHF 205'300.00.

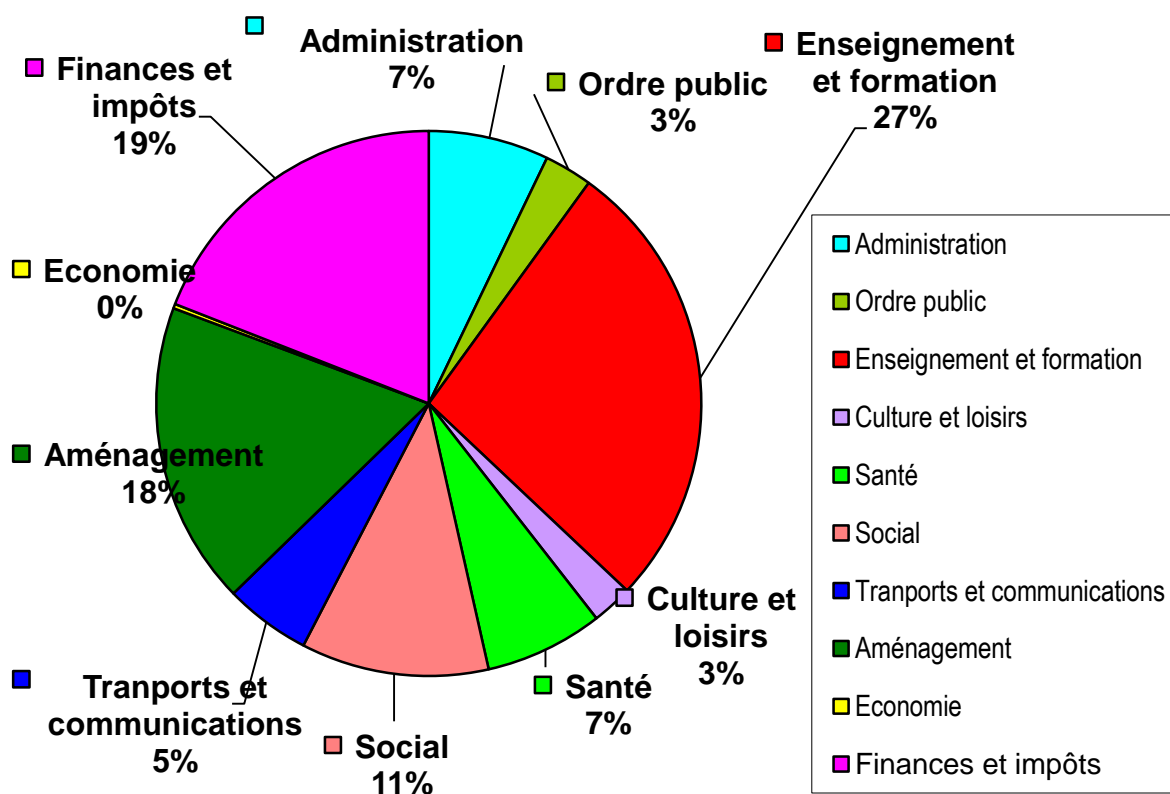
Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur les comptes 2016 et les budgets 2017, veuillez consulter le site internet www.belfaux.ch.



DETTE PAR HABITANT



REPARTITION DES CHARGES PAR DICASTERE 2016



ECONOMIE

UN BELFAGIEN AUX CONCOURS MONDIAUX DES METIERS

Depuis de nombreuses années, la Suisse participe avec grand succès aux Concours Mondiaux des métiers, les WorldSkills Competitions. Les prochains auront lieu du 14 au 19 octobre 2017. A cette occasion, 38 jeunes professionnels en provenance de la Suisse représentant 36 métiers s'enverront pour Abu Dhabi. Les participants font partie des meilleurs dans leur spécialité. Ils seront soutenus et accompagnés par des experts qualifiés et par SwissSkills.

M. Nicolas Godel, citoyen de Belfaux, participera à ce concours dans la catégorie automatique. Nous lui souhaitons plein succès dans cette expérience !

POLICE

AMICUS - BANQUE DE DONNEES NATIONALES DES CHIENS

La législation sur les épizooties a demandé aux cantons qu'ils exploitent une banque de données centralisée et nationale sur les chiens. Celle-ci est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Par conséquent, ANIS a été remplacé par AMICUS (www.amicus.ch).

En pratique

Transfert de données

- Les détenteurs et les chiens qui étaient inscrits dans ANIS ont été automatiquement transférés dans la nouvelle banque de données AMICUS.

Nouveau détenteur d'un chien

- Le nouveau détenteur d'un chien (qui ne figure pas encore dans AMICUS) doit se rendre à l'administration communale pour se faire enregistrer et ainsi obtenir un numéro d'identifiant AMICUS.

Enregistrement du chien dans AMICUS

- Une fois l'enregistrement effectué, le nouveau détenteur se rend, avec son chien, chez son vétérinaire praticien. La confirmation d'enregistrement des données du détenteur devra être présentée par celui-ci au vétérinaire praticien afin que ce dernier puisse identifier le chien et l'enregistrer dans la banque de données AMICUS.

Devoirs du détenteur

- L'inscription du chien, les changements d'adresses et/ou de données personnelles dans la banque de données nationale des chiens AMICUS sont du devoir du détenteur.
- Si le détenteur se sépare de son chien pour diverses raisons (décès du chien, changement de propriétaire, etc.) il doit, dans les 10 jours, le signaler à AMICUS ou avertir l'administration communale qui effectuera la mutation dans AMICUS.

L'administration communale (☎ 026 476 60 20) ou le Service cantonal de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (☎ no 026 305 80 60) se tiennent volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer concernant AMICUS.

PETITE ENFANCE - CRECHE - ACCUEIL EXTRASCOLAIRE - ECOLE MATERNELLE - JEUNESSE - CULTURE ET SPORTS - TOURISME

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES)

AES – NOUVELLE STRUCTURE

En 2005, l'Association de parents d'élèves de Belfaux et environs (APE) a mis en place l'accueil extrascolaire de notre commune. Après plus de 10 ans de gestion par l'APE, l'accueil deviendra une structure entièrement communale. Un groupe de travail a été nommé pour répondre à toutes les exigences du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) pour l'obtention du statut juridique et de l'élaboration d'un nouveau règlement communal. La nouvelle structure est prévue pour début 2018.

CULTURE

LUDOTHEQUE PINOCCHIO COURTEPIN

La ludothèque Pinocchio a été créée en 1987 et offre aujourd'hui un choix de plus de 1000 jeux.

Horaires d'ouverture

| | Matin | Après-midi |
|-----------------|-------------------|-------------------|
| Mercredi | fermé | 13 h 30 - 15 h 30 |
| Samedi | 09 h 00 - 11 h 00 | |

Contacts

| | | |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Adresse</u> Rte de Fribourg 19 1784 Courtepin | <u>no</u> 079 901 12 25 Durant les heures d'ouverture | <u>Courriel</u> ludo.pinocchio@bluewin.ch |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|

MANIFESTATIONS PREVUES DURANT L'AUTOMNE 2017 A BELFAUX

Nous vous communiquons ci-après les différentes manifestations qui se dérouleront à Belfaux durant l'automne 2017 :

- 23 – 24 septembre 2017 Fabrication du vin cuit à l'ancienne, organisée par la Commission culturelle et d'animation de Belfaux (voir p. 52)
- 24 septembre 2017 Repas du Recrotzon, organisé par la Société de jeunesse de Belfaux (voir p. 47)
- 26 septembre 2017 Sortie des personnes âgées, organisée par la Commission Senior+

- 30 septembre 2017 Bourse Aqua-Terra (reptiles, amphibiens, mygales, etc.) organisée par Aqua-Terra-Fribourg (voir p. 48)
- 8 et 9 novembre 2017 Bourse aux habits d'automne organisée par la Fédération romande des consommateurs Fribourg (voir p. 49)
- 11 novembre 2017 Journée "Moules – Frites – Bières et bande dessinée" organisée par bédéMANIA.ch (voir p. 50)
- 18 et 19 novembre 2017 Festivins 2017 organisée par la Confrérie des Tire-Bouchons de Belfaux (voir p. 51)
- 2 décembre 2017 Fête de la St-Nicolas, organisée par la Commission culturelle et d'animation de Belfaux

Nous vous invitons à participer nombreuses et nombreux à ces manifestations.

GIRON DES SOCIÉTÉS DE BELFAUX - CORMINBOEUF / CALENDRIER 2017 - 2018

Vous trouverez, en pages 43 à 45, le calendrier des manifestations se déroulant dans le cadre du Giron des sociétés de Belfaux pour la période du 01.09.2017 au 31.12.2018.

COURS D'HISTOIRE ANNEE 2017-2018

Un cours d'histoire est à nouveau organisé à Belfaux durant l'année 2017 – 2018.

Thèmes du cours : 1. L'histoire des Celtes et leur civilisation
2. Comment les textes de l'Antiquité sont-ils parvenus jusqu'à nous ?
3. La mythologie de la Grèce et de la Rome ancienne

Lieu : Centre paroissial, à Belfaux (salle au 1^{er} étage)

Quand : Tous les lundis de 20 h 00 à 21 h 30

Début du cours : Lundi 11 septembre 2017

Prix : Le cours est gratuit

Inscription : c/o M. Philippe Oswald, Rte En-Verdau 21, 1782 Belfaux,
☎ no 026 475 24 87

Ce cours s'adresse à toute personne intéressée par les thèmes du cours. Le cours est interrompu durant les vacances scolaires.

BELFAUX-BELFÊTE

Nous vous informons d'ores et déjà que la prochaine édition de Belfaux–Belfête se déroulera durant le week-end des 15 et 16 juin 2019.

Veuillez d'ores et déjà réserver ces dates.



INFORMATIONS DIVERSES



Déchetterie communale de Belfaux

Accessible uniquement aux habitants disposant de la vignette remise par la commune

Heures d'ouverture:

| | | | |
|-----------------|-----------------------------------------|-----------------|----------------------------|
| Lundi | 16h00-18h00 | Judi | Fermé |
| Mardi | 09h00-11h00 | Vendredi | 15h00-18h00 |
| Mercredi | 16h30-18h30 (hiver) / 17h00-20h00 (été) | Samedi | 09h00-11h30 et 13h30-16h00 |

Tarifs:

| | | |
|-----------------------------------------------------|----------------------|----------------------------------------|
| Taxe annuelle pour ménages | 1 personne seule | Fr. 50.00 + TVA 8% |
| | 2 personnes | Fr. 75.00 + TVA 8% |
| | 3 personnes et plus | Fr. 125.00 + TVA 8% |
| Taxe annuelle pour entreprises, commerces, artisans | | Fr. 200.00 + TVA 8% |
| Prix des sacs et clips SACCO TVA incluse | Sac de 17 litres | Fr. 1.60 /p. ou Fr. 16.00 /10 sacs TVA |
| | Sac de 35 litres | Fr. 2.10 /p. ou Fr. 21.00 /10 sacs |
| | Sac de 60 litres | Fr. 3.35 /p. ou Fr. 33.50 /10 sacs |
| | Sac de 110 litres | Fr. 6.20 /p. ou Fr. 31.00 / 5 sacs |
| | Conteneur 600 litres | Fr. 32.00 le clip |

Déchets encombrants:

Une benne est à disposition des ménages toute l'année pour tout objet ou matériel incinérable d'un volume supérieur à 35 litres, tel que mobilier usagé (armoires démontées, tables, chaises, matelas, tapis), matériaux en plastique (bidons et bouteilles de plus de 2 litres), etc. Les sacs poubelles sont interdits. Le métal devra être séparé et déposé dans la benne prévue à cet effet

Meubles usagés:

Les meubles usagés, mais en bon état, sont récupérés gratuitement chez vous par Coup d'Pouce (026 484 82 40) et/ou Emmaüs (026 424 55 67)

Langes:

Les couches pour bébés doivent être mises dans des sacs en plastique transparents

Déchets non acceptés :

Les déchets non acceptés peuvent être déposés chez SFR à Châtillon (026 401 25 15) ou à la SAIDF à Posieux (026 409 73 33), les frais sont à la charge du déposant. Les cadavres et déchets d'abattage d'animaux doivent être apportés dans un centre de collecte officiel. Les autres déchets doivent être retournés chez le fournisseur.

Accès et fluidité du trafic

Bien que la déchetterie soit devenue un lieu de rencontre important, il est impératif de décharger rapidement ses déchets et ensuite de sortir son véhicule, ceci pour assurer la fluidité du trafic et faciliter l'accès aux autres personnes. Veuillez aussi respecter les zones de circulation et de parcage, **ainsi que les consignes du responsable de la déchetterie**. Si vous souhaitez rester quelques moments pour discuter avec vos connaissances, vous pouvez le faire en parquant votre véhicule à l'extérieur de la déchetterie.

Gestion des déchets

Déposables à la déchetterie

- Aluminium (propre)
- Appareils électroniques (PC, imprimantes, électronique de loisirs)
- Appareils électroménagers et électriques (y compris frigos, congélateurs, cuisinières, fours, micro-ondes, scies, perceuses, raboteuses, etc.)
- Batteries de voiture ou autre
- Bois, branchages (diamètre 20cm max, sans plastic ou pierres)
- Boîtes de conserves en fer blanc et cannettes en alu (lavées et sans papier)
- Capsules Nespresso
- Cuivre, plomb, zinc, inox
- Déchets verts: gazon, feuilles, plantes, déchets de jardin, déchets de cuisine tels que épluchures, produits de la taille des arbres, haies et arbustes
- Ferraille (vélo sans les pneus)
- Gravats
- Habits, souliers et tissus usagés ou démodés en bon état (dans la benne Croix-Rouge)
- Habits, souliers et tissus usagés quel que soit l'état (dans la benne Tell-Text)
- Huile végétale ou minérale
- Lampes et néons
- Litières granuleuses pour chiens et chats (déchets inertes)
- Mobilier (les meubles doivent être impérativement démontés ou cassés pour diminuer leur volume au maximum). Les pièces métalliques doivent être retirées des meubles et éliminées dans la benne du vieux métal.
- Miroirs
- Pain (sec et non moisi)
- Papier et carton (propre et sans matières plastiques)
- PET (comprimé et bouchon remis en place)
- Piles
- Porcelaine
- Sacs officiels SACCO
- Sagex et autres chips
- Skis
- Verre blanc, vert ou brun (sans métal, ni capsules)



Non déposables à la déchetterie

- Cadavres et déchets d'abattage d'animaux
- Déchets de chantier provenant de constructions, rénovations ou démolition tels que gravats, briques, fenêtres, charpentes, tuiles, meubles de cuisines ou salles de bain, etc. Ceux-ci doivent être éliminés via une benne de chantier ou amenés directement à SFR à Châtillon.
- Déchets valorisables des entreprises (y compris entreprises agricoles), commerces et artisan produits dans le cadre de leur exploitation (acceptés uniquement si convention signée)
- Déchets non valorisables des entreprises (y compris entreprises agricoles), commerces et artisan produits dans le cadre de leur exploitation. Ceux-ci doivent être amenés directement SFR ou à la SAIDEF.
- Huiles minérales provenant de l'industrie et de l'artisanat
- Médicaments
- Meubles, mobiliers divers, etc. provenant de rachat ou héritage de maison, d'appartement. Ceux-ci doivent être éliminés via une benne de chantier ou amenés directement SFR ou à la SAIDEF.
- Pneus de toutes espèces
- Pièces détachées automobiles
- Produits chimiques
- Restes de peinture et solvants
- Sacs à poubelle noirs remplis de divers petits objets. Ceux-ci doivent être éliminés via sacs SACCO officiels. Un contrôle peut être effectué par le responsable de la déchetterie.
- Souches d'arbres
- Troncs d'arbres avec diamètre supérieur à 20 cm

A mettre dans les SACCO

- Bidons et bouteilles de moins de 2 litres
- Bouteilles d'huile et de vinaigre
- Bouteilles en PVC
- Bouteilles de cosmétiques
- Briques de boissons
- Emballages en plastique
- Emballages mixtes (alu-plastique et alu-papier)
- Litières (sable, copeaux) pour petits animaux
- Restes de repas cuits ou assaisonnés

PRESTATIONS DE FORETS-SARINE

|  Forêts-Sarine Bulletin de commande de bois de feu 2017-2018 | | A retourner à: Forêts-Sarine Région 2 Rte de Grangeneuve 19 1725 Posieux | | par fax au n° 026 305 56 54 ou par mail à l'adresse: jean-paul.borne@fr.ch | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom: | | Prénom: | | TVA 8% comprise | |
| Rue: | | Localité: | | Commande minimum 1 stère | |
| Natel: | | Tél. privé/prof.: | | | |
| Date: | | Signature: | | | |
| L'équipe forestière vous préparera volontiers les assortiments de bois de feu suivants: | | | | | |
| Quantité | Longueur | Assortiments | Prix par stère | Livraison | Total CHF |
| stères | 1 m | Bois de feu feuillus en quartier, vert | 90.00 | Facultative | |
| stères | 1 m | Bois de feu résineux , en quartier, vert | 70.00 | Facultative | |
| stères | 4 - 6 m | Bois de feu feuillus long, vert. min. 3 st. | 50.00 | Sur demande | |
| stères | 4 - 6 m | Bois de feu résineux long, vert. min. 3 st. | 40.00 | Sur demande | |
| stères | 1 m | Bois de feu feuillus sec. | 105.00 | Livraison obligatoire | |
| stères | 33cm | Bois de feu feuillus sec. | 140.00 | Livraison obligatoire | |
| stères | 1 m | Bois de feu résineux, sec. | 85.00 | Livraison obligatoire | |
| stères | 33 cm | Bois de feu résineux, sec. | 120.00 | Livraison obligatoire | |
| Total stères | | Total de la valeur du bois TTC | | | |
| Forfait pour livraison à domicile | | | | | |
| Quantité commandée | | Forfait en CHF pour la livraison | | | livraison |
| pour 1 stère | | 55.00 | | | |
| pour 2 stères | | 65.00 | | | |
| pour 3 stères | | 75.00 | | | |
| pour 4 stères | | 120.00 | | | |
| pour 5 stères | | 130.00 | | | |
| pour 6 stères | | 140.00 | | | |
| pour 7 stères | | 160.00 | | | |
| pour 8 stères | | 170.00 | | | |
| Pour 9 stères | | 180.00 | | | |
| Dès 10 stères | | Sur demande, livraison par camion possible, en régie. | | | |
| Total valeur du bois et forfait de livraison à domicile TTC | | | | | |
| Délai de livraison après réception de la commande: | | | | | |
| Les derniers jeudis et vendredis de chaque mois | | | Pas de livraisons en juillet et août | | |
| Possibilité de venir chercher votre bois (1 m et 33 cm) au dépôt de Châtillon, rte du Moulin Neuf à Posieux les 1 ^{er} et 3 ^{ème} samedis d'octobre, sans rendez-vous de 8h00 à 12h00, chargement gratuit | | | | | |
| Conditions de livraison: | | | | | |
| Conditions de paiement: net à 30 jours | | | | | |
| Le bois sera déchargé en vrac devant votre domicile | | | | | |
| Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine | | | | | |
| Pour tous renseignements, vous pouvez contacter: Jean-Paul Borne forestier, tél: 079 606 35 37 / 026 305 56 52 | | | | | |
| Autres produits sur commande: tables, bancs, copeaux, etc. | | | | | |
| Autres prestations: coupe de bois, élaguage, taille de haies, abattages spéciaux, etc. | | | | | |
| | | | | |  BOIS Pour une production locale |

Commande réalisations en bois

A retourner par courrier fax ou courriel

Forêts-Sarine
Route de Grangeneuve 19
1725 Posieux
Fax : 026/305.56.54
Courriel : bertrand.zamofing@fr.ch

Nom :
Prénom :
Rue :
Localité :
Téléphone privé :
Téléphone mobile :
Courriel :

| QUANTITÉ | LONGUEUR | PRODUITS NON TRAITÉS NI PEINTS | PRIX PAR UNITÉ | | TOTAL FR. | |
|----------|----------|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|--------------------|--|
| | m' | Sur mesure | Bassin à fleurs avec pieds | 250.00 | Pris au dépôt | |
| | Pièce | 300 cm | Table de jardin bancs incorporés modèle <i>Cousimbert</i> mélèze ou chêne (souligner ce qui convient) | 2000.00 | Pris au dépôt | |
| | Pièce | 300 cm | Table de jardin avec bancs incorporés modèle <i>Fribourg</i> en chêne | 2000.00 | Pris au dépôt | |
| | Pièce | 200 cm | Banc pour jardin et terrasse modèle <i>Cousimbert</i> mélèze ou chêne (souligner ce qui convient) | 550.00 | Pris au dépôt | |
| | Pièce | 200 cm | Banc pour jardin et terrasse modèle <i>Fribourg</i> en chêne | 550.00 | Pris au dépôt | |
| | Pièce | 110 cm | Bûche finlandaise | 15.00 | Pris au dépôt | |
| | | À Cocher | Demande de devis p construction bois | Gratuit | Sans engagement | |
| | | | | | Total : fr. | |

+ TVA 8.00 %

- Pour une table comptez Fr. 200.- par mètre supplémentaire. Pour un banc Fr.50.- par demi-mètre supplémentaire.
- Ces produits sont réalisés en chêne ou mélèze pour les tables et bancs de jardin et en épicéa pour les bassins.
- Nos produits peuvent être protégés au moyen d'une protection à base d'huile de lin. Fr. 100.00 pour un banc et Fr. 200.00 pour une table. (2 couches)
- Nos bois sont certifiés FSC et COBS (certificat d'origine bois suisse). Tous les bois proviennent de nos forêts.

Pour tout autre produit ou prestation n'hésitez pas à nous demander conseil.

Lieu et date : Signature :

Produit livré à domicile : oui non

Conditions de livraison :

La livraison sera facturée en régie et au kilométrage pour le véhicule
Tarif horaire 75.00 frs / heure
Tarif véhicule 1.50 frs / km

Conditions de paiement :

Net à 30 jours.

Forestier tél. +41(0)26 305 56 53
portable +41(0)79 238.94.70

fax +41(0)26 305 56 54
courriel bertrand.zamofing@fr.ch

MEDHOME est une garde de médecins à domicile sur le canton de Fribourg qui assure rapidement toutes consultations médicales, urgences, médecine générale, traumatologie, psychiatrie ou pédiatrie.

Besoin d'un médecin ? MEDHOME vous met en relation avec un médecin qui se rendra à votre domicile ou sur votre lieu de travail. La centrale d'appel téléphonique fonctionne

**7 jours sur 7, de 7h00 à 23h00,
au ☎ no 026/670 07 00**

Elle est assurée par des professionnels de la santé tels qu'infirmières, assistantes médicales, ambulanciers, etc.

Les visites sont facturées selon Tarmed et remboursées par l'assurance-maladie. Les prestations sont prises en charge par toutes les assurances de base.

Pour de plus amples renseignements sur MEDHOME, veuillez consulter le site Internet www.med-home.ch.

DIABETEFRIBOURG

COURS MIEUX VIVRE AVEC SON DIABETE

L'objectif de ce cours est de consolider les connaissances sur le diabète avec des messages clairs et cohérents, de corriger parfois certaines idées fausses et de renforcer la motivation des participants.

Depuis plus de dix ans, les cours de groupe sont organisés dans différents sites du canton. 413 diabétiques y ont participé, parfois accompagnés de leur conjoint-e ou d'un membre de leur famille. Ces cours se déroulent sur 4 demi-journées et sont aussi proposés en allemand depuis 2011 :

- La première rencontre propose un rappel sur le diabète et une réflexion sur la représentation que chaque participant-e se fait de sa maladie. En effet, une meilleure connaissance du diabète permet d'améliorer la prise en charge plus efficace.
- Le deuxième cours est consacré à l'activité physique et son impact sur la glycémie. Après une introduction théorique, les participant-e-s sont invité-e-s à pratiquer une séance d'activité physique et à mesurer leur glycémie avant et après, afin d'expérimenter concrètement les notions apprises durant le cours.
- Le troisième jour de cours est consacré à la prévention des complications, avec notamment un volet sur la podologie.
- Finalement, la dernière séance est dédiée à l'alimentation et à la gestion des hypoglycémies. La présence d'un diabétologue, d'une infirmière et d'une diététicienne permet de répondre aux différentes questions.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Diabètefribourg
Route St-Nicolas-de-Flüe 2
Case postale 96
1705 Fribourg
www.diabetesfreiburg.ch

RESEAU SANTE SARINE / FOYER DE JOUR

Réseau Santé Sarine dispose d'un foyer de jour qui peut accueillir des personnes du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

Foyer de jour Un lieu de vie et de partage

Une équipe professionnelle à votre service pour

- Favoriser le maintien à domicile
- Entretenir les capacités et l'autonomie
- Maintenir des liens sociaux
- Soutenir les proches

Nous contacter

Foyer de jour – Home médicalisé de la Sarine

Av. Jean-Paul II 10 – 1752 Villars-sur-Glâne

026 422 57 46 – hms.santesarine.ch/fr/foyer-de-jour

CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE / ATELIER - ECHANGE PUERICULTURE

Dans le cadre des activités de puériculture, la Croix-Rouge fribourgeoise organise un atelier-échange de la petite enfance : "Goûter de tout ... avec ses 5 sens" le

**mardi 26 septembre 2017, de 9 h 30 à 11 h 00,
dans les locaux de puériculture, Avry-Bourg 2, 1754 Avry,**

selon le programme ci-après :



Puériculture et conseil aux parents

Et si on en parlait... Ateliers-échanges petite enfance

Goûter de tout avec ses 5 sens

Les ateliers-échanges sont gratuits et sans inscription

Comment soutenir nos enfants dans le plaisir du repas et les aider à goûter et à aimer les aliments présentés ?

Une matinée ludique qui implique les 5 sens et dont vous repartirez avec des idées concrètes pour des repas en famille plus agréables.

Nos ateliers-échanges sont un lieu de rencontre entre parents et professionnelles de la santé.

Lieu: Avry-Bourg 2, 1754 Avry (à côté d'Avry-Centre)

Date: le mardi 26 septembre 2017, de 9h30 à 11h

Lieu : Rue St-Laurent 5, 1470 Estavayer-le-Lac

Date: le jeudi 5 octobre 2017, de 9h30 à 11h

Organisé en collaboration avec

www.bame-fr.ch

**puericulture@croix-rouge-fr.ch
026 347 38 83**

Service de puériculture de la Croix-Rouge fribourgeoise – plus proche de vous



FONDATION "DAS LEBEN MEISTERN"

Quoi ?

La fondation privée "Das Leben meistern" (maîtriser la vie) soutient les familles/familles monoparentales de nationalité suisse avec 2 enfants et plus en leur offrant CHF 100.-- par mois et par enfant.

Qui ?

- familles/familles monoparentales de nationalité suisse
- avec 2 enfants et plus (enfants en formation jusqu'à 22 ans)
- avec un revenu déterminant comme suit (selon pt 4.91 de la taxation d'impôt) :
 - Famille
 - CHF 55'000.-- avec 2 enfants
 - CHF 60'000.-- avec 3 enfants
 - CHF 65'000.-- avec 4 enfants
 - Etc...
 - Famille monoparentale
 - CHF 45'000.-- avec 2 enfants
 - CHF 50'000.-- avec 3 enfants
 - CHF 55'000.-- avec 4 enfants
 - Etc...

Comment ?

Les formulaires sont disponibles auprès de l'administration communale auprès de la Fondation "Das Leben meistern", Industriestrasse 10a, 3185 Schmitten, ou par fax au no 026/496 12 40, ou par e-mail à daslebenmeistern@bluewin.ch.

Confidentialité

Votre demande et vos données personnelles sont traitées de manière confidentielle et ne seront pas transmises à des tiers.

Fondation "Das Leben meistern"

UTILISATION DU DEFIBRILLATEUR





1. Sécurité

Que s'est-il passé?
Y a-t-il un danger pour moi ou pour le patient?



2. Etat de conscience

Appeler la victime à haute voix,
secouer légèrement les épaules.



3. Respiration efficace

A-t-il une respiration efficace?
Respiration agonique = inefficace.



4. Alarme

Alarmer les secours.
Appeler le 144



5. Massage cardiaque

Masser vite! (minimum 100/min).
Masser fort (minimum 5 cm).

Bras tendus – vertical au thorax
Sur le sternum – ligne mamelonnaire
Relâcher complètement le thorax
Changer de masseur toutes les 2 min.

Ventilations (facultatives)

Alterner 30 compressions – 2 ventilations
Basculer la tête en arrière pour ventiler
Petits volumes (surélévation du thorax)
Pas interrompre le massage plus de 10 secondes.



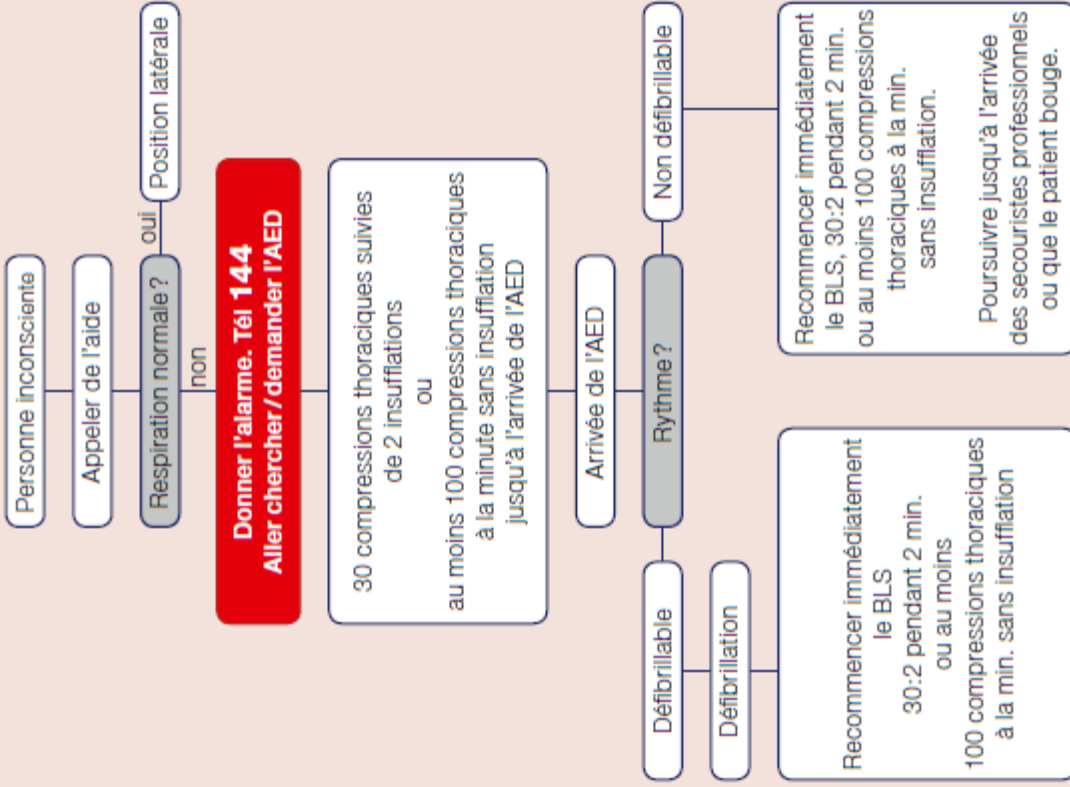
6. Défibrillation

Suivre les indications de l'appareil.
Si besoin raser et sécher le thorax.
Si possible, éviter les pacemakers et les patches de médicament. Attention sur un sol conducteur ou dans un milieu explosif.
Personne ne touche le patient durant le choc!
Continuer le massage cardiaque.

! Arrêter la réanimation seulement si le patient respire.

BLS + AED

Adultes, enfants et nourrisson (à partir de 1 mois)





Cours

être mobile

... avec les transports publics

Les transports publics vous empruntent ?

Dans ce cours, vous pourrez...

- vous familiariser avec les transports publics de votre région.
- apprendre à utiliser les **distributeurs de billets à écran tactile**.
- savoir comment vous sentir en sécurité dans vos déplacements.
- comprendre le **système d'abonnements Frimobil**.
- apprendre à vous orienter dans une gare.

Prochains cours le mercredi 11 octobre 2017

À **Düdingen (allemand)**, 8h30 - 12h, hôtel Bahnhof, Bahnhofplatz 2

À **Fribourg (français)**, 13h30 - 17h, salle de cours des TPF (gare routière)

Inscription obligatoire jusqu'au 4 octobre auprès de
Pro Senectute Fribourg, tél. 026 347 12 40
Passage du Cardinal 18, Case postale 169, 1705 Fribourg

Participation gratuite!


Partenaires:




INFORMATIONS DES SOCIETES

SOCIETE DES SAMARITAINS DE BELFAUX - COURS



| | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|-------|-------|--------------------------------|--------|---------------|-----------------------------|-------|------------|-----------------------------|
| <p>Cours de sauveteur</p>  | <p>Ce cours est obligatoire pour les personnes qui devront passer leur permis de conduire</p> <p>Dans le cadre du cours de sauveteur, les participants apprennent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluer correctement une situation d'urgence, • éviter tout dommage supplémentaire pour les victimes et les intervenants, • appliquer les mesures immédiates pour sauver la vie de manière appropriée | | | | | | | | | | | | |
| | <table border="1"> <tr> <td>Sauveteur</td> <td></td> <td>sans e-learning à domicile</td> </tr> <tr> <td>Jours</td> <td>Dates</td> <td>COURS : durée 10 heures</td> </tr> <tr> <td>Samedi</td> <td>28 octobre et</td> <td>08:00 – 16:00 heures</td> </tr> <tr> <td>Lundi</td> <td>30 octobre</td> <td>19:00 – 21:00 heures</td> </tr> </table> | Sauveteur | | sans e-learning à domicile | Jours | Dates | COURS : durée 10 heures | Samedi | 28 octobre et | 08:00 – 16:00 heures | Lundi | 30 octobre | 19:00 – 21:00 heures |
| Sauveteur | | sans e-learning à domicile | | | | | | | | | | | |
| Jours | Dates | COURS : durée 10 heures | | | | | | | | | | | |
| Samedi | 28 octobre et | 08:00 – 16:00 heures | | | | | | | | | | | |
| Lundi | 30 octobre | 19:00 – 21:00 heures | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|--|--|-------|-------|-------------------------------|-------|----------------|-----------------------------|-------|-------------|
| <p>Cours UPE</p>  | <p>URGENCE CHEZ LES PETITS ENFANTS</p> <p>Objectif</p> <p>Chaque participant apprend à pratiquer les premiers secours chez l'enfant, de sa sortie de la maternité/de l'hôpital jusqu'à environ 8 ans.</p> <p>Groupe-cible</p> <p>Parents, grands-parents, baby-sitters, mamans de jour, responsables de groupes de jeux, jardinières d'enfants et autres personnes encadrant des enfants.</p> | | | | | | | | | | | |
| | <table border="1"> <tr> <td>UPE</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Jours</td> <td>Dates</td> <td>COURS : durée 6 heures</td> </tr> <tr> <td>Lundi</td> <td>13 novembre et</td> <td rowspan="2">19:00 – 22:00 heures</td> </tr> <tr> <td>Jeudi</td> <td>16 novembre</td> </tr> </table> | UPE | | | Jours | Dates | COURS : durée 6 heures | Lundi | 13 novembre et | 19:00 – 22:00 heures | Jeudi | 16 novembre |
| UPE | | | | | | | | | | | | |
| Jours | Dates | COURS : durée 6 heures | | | | | | | | | | |
| Lundi | 13 novembre et | 19:00 – 22:00 heures | | | | | | | | | | |
| Jeudi | 16 novembre | | | | | | | | | | | |

Cours de base BLS-AED-SRC



BLS signifie : *bilan - massage cardiaque - respiration artificielle*
AED signifie : *défibrillateur automatique externe*

Cela peut vous arriver!

Lors d'un accident cardiaque, chaque minute compte ! Lors d'un arrêt cardiaque subit, le fait d'alerter promptement les secours, la pratique immédiate de la réanimation cardio-pulmonaire et le recours rapide à un défibrillateur améliorent de manière décisive les chances de survie du patient.

But du cours

Vous apprenez les principales mesures de réanimation pour sauver la vie. Il vous permet d'appliquer la technique de réanimation cardio-pulmonaire jusqu'à l'arrivée des secours professionnels.

Vous entraînez de façon ludique et variée, les mesures BLS-AED en cas d'arrêt cardiaque chez l'adulte et l'enfant ainsi que la manière d'appliquer le défibrillateur, dans le cadre de différents scénarios réalistes. Le cours traite, entre autres, des thèmes tels qu'identifier et évaluer les situations d'urgence, infarctus du myocarde et accident vasculaire cérébral, résoudre les problèmes dans les situations d'urgence, position latérale de sécurité, entraîner les compétences de base, etc.

La durée de validité du cours est de 3 ans. Le prochain cours aura lieu le

| | | |
|------------------|--------------------|-------------------------------|
| BLS - AED | | |
| Jours | Date | COURS : durée 4 heures |
| Samedi | 25 novembre | 08:00 – 12:00 heures |

Pour plus de renseignements ou inscriptions, veuillez contacter :

Mme Vèrène Aeby (présidente)
☎ 026/475 11 32 ou 079/218 73 79
site internet : www.samaritains-belfaux.ch

Devenez samaritain(e)

Savez-vous comment réagir en cas de blessures, malaises, insulations, arrêt cardio-respiratoire, hémorragies, etc...? Pour être au top des gestes de 1^{er} secours, rejoignez la Section des Samaritains de Belfaux pour profiter d'une formation continue...

Apprenez le geste qui sauve !
Rejoignez-nous !
Devenez samaritain(e) !!

Exercice tous les premiers lundis du mois, à 20 h 00, au Centre paroissial, à Belfaux.

Renseignements et inscriptions chez la présidente (☎ **026/475 11 32 ou 079/218 73 79**) ou sur le site internet : www.samaritains-belfaux.ch

GIRON DES MUSIQUES 2018 A BELFAUX



Belfaux, juin 2017

31^e Fête du Giron des Musiques de la Sarine à Belfaux du 24 au 27 mai 2018

La Fanfare la Lyre de Belfaux organisera du 24 au 27 mai 2018 la 31^e Fête du Giron des Musiques de la Sarine à Belfaux.

Cette fête réunira à Belfaux près de 700 musiciennes et musiciens du district de la Sarine, ainsi que près de 10'000 visiteurs.

Il va sans dire que nous aurons besoin d'un nombre important de personnes disposées à nous prêter main-forte bénévolement à la réussite de ce rendez-vous de tous les musiciens du District de la Sarine ! Plus de **1'100 plages horaires** seront nécessaires au bon déroulement de la fête.

Aussi, si le cœur vous en dit, vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur le site de la fête www.belfaux2018.ch. C'est avec un très grand plaisir que nous accepterons votre inscription en tant que bénévole.

D'avance un grand **MERCI** pour votre futur engagement.

Le Responsable du personnel



TA
PRESENCE
FERA LA
DIFFERENCE

Viens travailler
comme bénévole



www.belfaux2018.ch



J'ai trop de chose à faire !

Il est trop tard !

Je suis fatigué(e) !

Il fait trop chaud !

Lâchez vos excuses et rejoignez-nous !



Choisissez votre programme en fonction de vos envies !

**Gym
parents-enfants**

Mercredi à 16h15
026/466 10 22

Course à pied

Quel que soit ton niveau,
il y a un groupe pour toi
Lundi et Jeudi à 18h15
Mercredi et dimanche à 9h
076/222 84 79

Pilate Cardio

Mardi à 20 h30
076/222 8479

Gym douce

Mercredi à 14h
026/675 25 45

**Sport-santé
hommes**

Lundi à 19h
079 / 379 19 38

Gym dames

Cuisses-abdo-fessier
Mardi à 19h30
079 / 382.28.67

Walking

Lundi à 18h30
Mercredi à 19h
Jeudi 9h
Vendredi à 14h
076/ 262 79 31

Pour tous renseignements complémentaires consultez notre site www.cabelfaux.ch ou contactez-nous par email à info@cabelfaux.ch ou appelez directement la personne responsable.

GIRON DES SOCIETES DE BELFAUX ET CORMINBOEUF

**Calendrier des manifestations se déroulant à Belfaux et à Corminboeuf durant la période
Du 01.09.2017 au 31.12.2018.**

| Jour | Date | Lieu | Manifestation | Société organisatrice |
|-----------------|-------------------|--------------------|-----------------------|------------------------------|
| Vendredi | 15 septembre 2017 | Belfaux | Loto | VBC Belfaux |
| Vendredi | 22 septembre 2017 | Corminboeuf | Loto | FC Corminboeuf |
| Dimanche | 24 septembre 2017 | Belfaux | Recrotzon | Jeunesse Belfaux |
| Vendredi | 29 septembre 2017 | Belfaux | Bourse aux reptiles | Acqua-Terra |
| Samedi | 30 septembre 2017 | Belfaux | Bourse aux reptiles | Acqua-Terra |
| Vendredi | 6 octobre 2017 | Belfaux | Loto | Samaritains |
| Vendredi | 13 octobre 2017 | Corminboeuf | Loto | ACC Corminboeuf |
| Vendredi | 20 octobre 2017 | Belfaux | Loto | Sté de Tir 300 m |
| Vendredi | 27 octobre 2017 | Corminboeuf | Loto | Badminton |
| Vendredi | 10 novembre 2017 | Belfaux | Loto | Chanteclair |
| Vendredi | 17 novembre 2017 | Belfaux | Festivins | Confrérie des Tire-bouchons |
| Samedi | 18 novembre 2017 | Belfaux | Festivins | Confrérie des Tire-bouchons |
| Dimanche | 19 novembre 2017 | Belfaux | Festivins | Confrérie des Tire-bouchons |
| Vendredi | 24 novembre 2017 | Belfaux | Loto | Cercle scolaire La Sonnaz |
| Vendredi | 1er décembre 2017 | Corminboeuf | Loto | Amicale des pompiers |
| Vendredi | 15 décembre 2017 | Belfaux | Loto | Fanfare La Lyre |
| Mardi | 26 décembre 2017 | Belfaux | Loto | FC Belfaux Séniors- vétérans |
| Vendredi | 5 janvier 2018 | Belfaux | Loto | Chœur mixte St-Etienne |
| Vendredi | 12 janvier 2018 | Corminboeuf | Loto | Ski-Club |
| Vendredi | 19 janvier 2018 | Corminboeuf | Loto | Chanson des 4 Saisons |
| Vendredi | 26 janvier 2018 | Belfaux | Loto | Amicale Fanfare La Lyre |
| Samedi | 27 janvier 2018 | Belfaux | Souper de soutien | FC Belfaux |
| Vendredi | 2 février 2018 | Corminboeuf | Loto | HC Corminboeuf |
| Samedi | 3 février 2018 | Corminboeuf | <i>Montage décors</i> | Le Corminois |
| Samedi | 3 février 2018 | Belfaux | Souper de soutien | Fanfare La Lyre |
| Jeudi | 8 février 2018 | Corminboeuf | Répétition générale | Le Corminois |
| Vendredi | 9 février 2018 | Belfaux | Carnaval | |
| Samedi | 10 février 2018 | Corminboeuf | Théâtre | Le Corminois |
| Dimanche | 11 février 2018 | Corminboeuf | Théâtre | Le Corminois |
| Lundi | 12 février 2018 | Corminboeuf | Répétition générale | Le Corminois |
| Mercredi | 14 février 2018 | Corminboeuf | Répétition générale | Le Corminois |

| Jour | Date | Lieu | Manifestation | Société organisatrice |
|-----------------|----------------------------|--------------------|------------------------|-------------------------------|
| Vendredi | 16 février 2018 | Belfaux | Loto | VBC Belfaux |
| Vendredi | 16 février 2018 | Corminboeuf | Théâtre | Le Corminois |
| Samedi | 17 février 2018 | Corminboeuf | Théâtre | Le Corminois |
| Dimanche | 18 février 2018 | Corminboeuf | Théâtre | Le Corminois |
| Vendredi | 23 février 2018 | Belfaux | Loto | FC Belfaux actifs |
| Vendredi | 23 février 2018 | Corminboeuf | Théâtre | Le Corminois |
| Samedi | 24 février 2018 | Corminboeuf | Théâtre | Le Corminois |
| Samedi | 24 février 2018 | Belfaux | Souper de soutien | Compagnie du Carreau |
| Dimanche | 25 février 2018 | Corminboeuf | Théâtre | Le Corminois |
| Vendredi | 2 mars 2018 | Corminboeuf | Théâtre | Le Corminois |
| Vendredi | 2 mars 2018 | Belfaux | Concert | Fanfare La Lyre |
| Samedi | 3 mars 2018 | Corminboeuf | Théâtre | Le Corminois |
| Dimanche | 4 mars 2018 | Corminboeuf | Démontage | Le Corminois |
| Vendredi | 9 mars 2018 | Corminboeuf | Loto | Gym Hommes |
| Vendredi | 16 mars 2018 | Belfaux | Loto | Société de Jeunesse Belfaux |
| Vendredi | 23 mars 2018 | Belfaux | Assemblée | Banque Raiffeisen |
| Vendredi | 30 mars 2018 | | Vendredi Saint | |
| Samedi | 31 mars 2018 | | Samedi Saint | |
| Dimanche | 1 ^{er} avril 2018 | | Pâques | |
| Lundi | 2 avril 2018 | Belfaux | Loto | Colonie de Belfaux |
| Vendredi | 6 avril 2018 | Belfaux | Loto | Jeunesse de Lossy |
| Vendredi | 13 avril 2018 | Belfaux | Loto | Société Tir Taverniers Jeunes |
| Mercredi | 18 avril 2018 | Belfaux | Bourse aux habits | |
| Jeudi | 19 avril 2018 | Belfaux | Bourse aux habits | |
| Vendredi | 20 avril 2018 | Corminboeuf | Loto | HC Corminboeuf |
| Vendredi | 28 avril 2018 | Belfaux | Loto | Club athlétique |
| Vendredi | 4 mai 2018 | Belfaux | Loto | Section Samaritains |
| Vendredi | 11 mai 2018 | Belfaux | Loto | Ecole maternelle |
| Vendredi | 18 mai 2018 | Corminboeuf | Loto | Badminton |
| Dimanche | 20 mai 2018 | Belfaux | Fête pastorale | |
| Jeudi | 24 mai 2018 | Belfaux | Loto fête des musiques | Fanfare La Lyre |
| Vendredi | 25 mai 2018 | Belfaux | Giron Musiques Sarine | Fanfare La Lyre |
| Samedi | 26 mai 2018 | Belfaux | Giron Musiques Sarine | Fanfare La Lyre |
| Dimanche | 27 mai 2018 | Belfaux | Giron Musiques Sarine | Fanfare La Lyre |
| Vendredi | 1 ^{er} juin 2018 | Corminboeuf | Loto | FC Corminboeuf Seniors |
| Vendredi | 8 juin 2018 | Corminboeuf | Loto | Groupement des dames |
| Vendredi | 15 juin 2018 | Belfaux | Loto | FC juniors Belfaux |
| Vendredi | 22 juin 2018 | Belfaux | Loto | bédéMANIA |
| Vendredi | 29 juin 2018 | Belfaux | Loto | Sté Tir Taverniers |

| Jour | Date | Lieu | Manifestation | Société organisatrice |
|-----------------|-------------------------------|--------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Vendredi | 6 juillet 2018 | Belfaux | Loto | Chœur d'Hommes |
| Vendredi | 17 août 2018 | Belfaux | Loto | HC Belfaux |
| Vendredi | 24 août 2018 | Corminboeuf | Loto | ASSO Fribourg |
| Vendredi | 31 août 2018 | Belfaux | Loto | Guggenmusik Tricounis |
| Vendredi | 14 septembre 2018 | Belfaux | Loto | VBC Belfaux |
| Vendredi | 21 septembre 2018 | Corminboeuf | Loto | FC Corminboeuf |
| Dimanche | 23 septembre 2018 | Belfaux | Recrotzon | Jeunesse Belfaux |
| Vendredi | 28 septembre 2018 | Corminboeuf | Loto | Lutteurs |
| Vendredi | 28 septembre 2018 | Belfaux | Bourse aux reptiles | Acqua-Terra |
| Samedi | 29 septembre 2018 | Belfaux | Bourse aux reptiles | Acqua-Terra |
| Vendredi | 5 octobre 2018 | Belfaux | Loto | Samaritains |
| Vendredi | 12 octobre 2018 | Corminboeuf | Loto | ACC Corminboeuf |
| Vendredi | 19 octobre 2018 | Belfaux | Loto | Ecole de musique |
| Vendredi | 26 octobre 2018 | Corminboeuf | Loto | Badminton |
| Samedi | 27 octobre 2018 | Belfaux | 40 ^{ème} anniversaire | Chanteclair |
| Dimanche | 28 octobre 2018 | Belfaux | 40 ^{ème} anniversaire | Chanteclair |
| Vendredi | 2 novembre 2018 | Belfaux | Loto | Sté de tir à 300 m |
| Mercredi | 7 novembre 2018 | Belfaux | Bourse aux habits | FRC |
| Judi | 8 novembre 2018 | Belfaux | Bourse aux habits | FRC |
| Vendredi | 9 novembre 2018 | Belfaux | Loto | Chanteclair |
| Vendredi | 16 novembre 2018 | Corminboeuf | Loto | FC Corminboeuf |
| Samedi | 17 novembre 2018 | Belfaux | Festivins | Confrérie des Tire-bouchons |
| Dimanche | 18 novembre 2018 | Belfaux | Festivins | Confrérie des Tire-bouchons |
| Vendredi | 23 novembre 2018 | Belfaux | Loto | Cercle scolaire La Sonnaz |
| Vendredi | 30 novembre 2018 | Corminboeuf | Loto | Amicale des pompiers |
| Samedi | 1 ^{er} décembre 2018 | Corminboeuf | Noël des Aînés | Préparation salle |
| Dimanche | 2 décembre 2018 | Corminboeuf | Noël des Aînés | |
| Samedi | 8 décembre 2018 | Belfaux | Noël des Aînés | |
| Vendredi | 14 décembre 2018 | Belfaux | Loto | Fanfare La Lyre |
| Vendredi | 14 décembre 2018 | Corminboeuf | Tournoi des Pères Noël | |
| Samedi | 15 décembre 2018 | Corminboeuf | Tournoi des Pères Noël | |
| Mercredi | 26 décembre 2018 | Belfaux | Loto | FC Belfaux Séniors- vétérans |



MANIFESTATIONS DIVERSES

CHŒUR MIXTE ST-ETIENNE BELFAUX – REPETITIONS OUVERTES



Chœur mixte St-Etienne Belfaux



«SEPTEMBRE REPETITIONS OUVERTES»

Durant septembre, nous ouvrons les portes
lors de nos répétitions.

Venez comme auditeur libre, poussez
simplement la porte, il n'y a pas besoin de
s'annoncer à l'avance. Bienvenue et à bientôt.

Consultez la presse et le site www.chant.ch

Mercredi de 20h00 à 22h00

Centre paroissial de Belfaux, salle de musique

www.choeurstetiennebelfaux.ch

www.chant.ch



Graphisme www.agapfribourg.ch

***La jeunesse de Belfaux
vous invite au***

GRAND REPAS DE RECROTZON

Salle paroissiale de BELFAUX

**Dimanche 24 septembre 2017,
à partir de 11h30**

Menu 1

Jambon à l'os,
Lard, saucisson
Pommes nature
Choux blancs
CHF 25.00 par pers.

Menu 2

Jambon à l'os,
Lard, saucisson
Pommes nature
Choux blancs
Gigot
Purée de pommes de terre
Haricots
CHF 40.00 par pers.

Dessert : Crème double + meringues : CHF 5.00 par pers.
Café / Thé : offerts !
Boissons à vos frais

Samedi soir, à 20h00, concerts d'Aequivox et de Donaflor

Entrée libre, collecte à la fin des concerts

Ouverture du Bar du Recrotzon !

La Société de jeunesse de Belfaux vous attend nombreux afin de passer une journée dans la joie et la bonne humeur !

Inscription pour le repas jusqu'au : Dimanche 17 septembre
soit par téléphone (dès 17h) au ☎ no 079 950 99 80
ou par e-mail : belfaux.jeunesse@gmail.com

Bourse Aqua-Terra

Belfaux 2017

Samedi 30 septembre
de 10h00 - 16h00

Entrée: Fr. 5.- / pers.
Gratuit jusqu'à 16 ans

Avec serpents venimeux

Achat - vente et échange
Reptiles - amphibiens - mygales - insectes - poissons...
Matériel de terrariophilie et aquariophilie
Accessoires divers etc.

Grillades - boissons et
petite restauration sur place.

Réservations et renseignements: Christian Derwey +41 (0)79 676 09 72
ou par e-mail: info@aqua-terra-fribourg.ch
Pas de réservation par SMS



LES BOURSES AUX HABITS

Automne – hiver 2017

**POUR ACHETER ET FAIRE
DE BONNES AFFAIRES**



Vêtements et chaussures **pour enfants jusqu'à 16 ans.**

Loisirs : articles de sports, jeux, livres et DVD...

Puériculture : jouets, poussettes...



BELFAUX | SALLE PAROISSIALE



Réception : **8 novembre** de 8h30 à 14h30

Vente: **8 novembre** de 17h à 20h et **9 novembre** de 9h à 11h

Restitution: **9 novembre** de 14h à 15h30

Renseignements: 077 405 42 00 – www.boursedebelfaux.ch

Samedi 11 novembre 2017

**Journée
Moules – Frites – Bières et Bande dessinée**



*Dédicaces
Pif le clown
Restauration*

Centre paroissial, Belfaux

Organisation: [bédéMANIA.ch](http://bedeMANIA.ch)
www.bedemania.ch



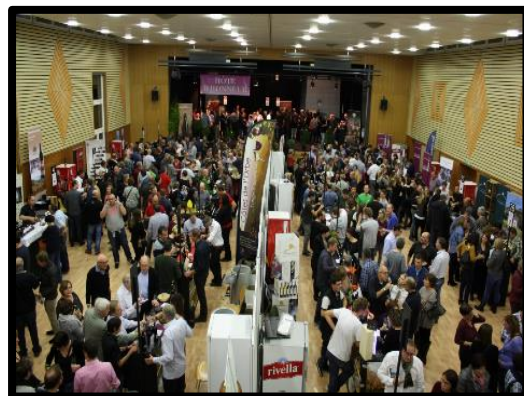
FESTIVINS 2017 – 18^{ème} EDITION - BELFAUX

La Confrérie des Tire-Bouchons de Belfaux

vous invite

à la 18^{ème} édition du salon Festivins,

**les 18 et 19 novembre 2017,
au Centre paroissial, à Belfaux**



Cette manifestation aura lieu pour la 4^{ème} année consécutive à Belfaux.

Fidèle à la philosophie qui contribue à la renommée de la manifestation, nous aurons à cœur de vous présenter des vins suisses de qualité tout en favorisant des vigneron-encaveurs dont la production reste familiale.

Nos cantons sont représentés proportionnellement à leur surface viticole et, chaque année, un invité spécial est à l'honneur ! En 2017, c'est la jeunesse qui est mise en avant avec la "Junge Schweiz – Neue Winzer", groupement de jeunes vigneron suisses qui ont créé une structure propice à des échanges sur leurs vins et qui se sont réunis officiellement en association en 2010. Une trentaine de vigneron de presque toutes les régions viticoles de Suisse en sont membres à ce jour à titre personnel et non pas par le biais des entreprises. Dès l'âge de 39 ans cependant, il est obligatoire de quitter cette association qui regroupe des personnalités jeunes, dynamiques, dont les qualités doivent se refléter dans leurs produits. N'hésitez pas à venir échanger autour du vin avec ces passionnés qui font un travail de grande qualité !

Comme chaque année, la manifestation permet au visiteur, après l'achat de son verre à l'entrée, de déguster les vins de la trentaine de vigneron présents. Une restauration chaude et froide est également proposée.

Festivins, votre salon annuel de dégustation de vins suisses à Belfaux – une manifestation à taille humaine où le contact avec les vigneron est privilégié !



*Samedi 18.11.2017 : 10h30 - 21h00
Dimanche 19.11.2017 : 10h00 - 17h00
Salle paroissiale, 1782 Belfaux
CHF 13.00 avec verre de dégustation
www.festivins.ch*

FABRICATION DU VIN CUIT A L'ANCIENNE



Commission culturelle et d'animation de Belfaux

La Commission culturelle et d'animation de Belfaux vous invite à participer à la fabrication du vin cuit à l'ancienne du

samedi 23 septembre 2017, dès 6h00, au

dimanche 24 septembre 2017, à 10h00,

devant le Centre paroissial de Belfaux

La fabrication de vin cuit demande du temps et de la patience (elle dure 24 heures).
Une fois terminé, **le vin cuit sera directement vendu sur place.**

Vous êtes cordialement invités à nous rendre visite et à participer à cette aventure.

Les personnes désireuses de passer un moment convivial et actif autour des chaudrons peuvent s'inscrire pour compléter notre équipe de brasseurs,

jusqu'au **vendredi 15 septembre 2017**

auprès de

Mme Marianne Aebischer, membre de la commission culturelle et d'animation,
au ☎ no 079 747 60 26

**La Commission culturelle et d'animation de Belfaux vous attend
nombreuses et nombreux à cette manifestation et
vous remercie d'ores et déjà de votre participation !**

